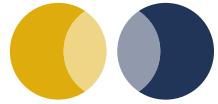


95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



N°752- ÉDITION DU 16 JANVIER 2026



COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des Compétitions féminines
- Football Animation
- Football Animation féminin
- Futsal
- Finance
- CDIF
- Organisation des coupes
- Terrains et installations sportives



Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION ELECTRONIQUE EN COMITÉ RESTREINT DU 12 JANVIER 2026

Présents : JL. Faugeron - JF. Budet

Assiste : J. Garcia Dantas

Excusés : R. Dati - J. Letellier - C. Macina - M. Bailliez

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.



RECLAMATION

DOSSIER : BELLOY ST MATIN

Objet : Match 54609657 Anciens D4 du 04/01/2026 BELLOY ST MARTIN ASC2/ MONTMORENCY FC32

Réclamation émise par le club de **BELLOY ST MARTIN ASC** le **06/01/2026** au motif que les joueurs du club de **MONTMORENCY FC 32** ont participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission dit réclamation recevable mais non fondée.

Aucun joueur qui a participé au match cité en objet, n'a participé au dernier match de l'équipe supérieure cité ci-dessous :

Match 54224396 Anciens D3 Poule C du 21/12/2022 MONTMORENCY FC31/ JOUY LE MOUTIER FC 32

La Commission dit : **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

FRAIS DE DOSSIER

BELLOY ST MATIN ASC : DEBIT 43,50 €



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 13 JANVIER 2026

Présents : Mme Sylvestre – MM. Podan Mavounzy- Pézière- Cokgul

Assistant : Mme Baudry – M. Macina (Comité de Direction)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RAPPEL

MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).

Approuvé à l'unanimité.



REMERCIEMENTS ARBITRES

-Monsieur GBALLOU Jean Yves

COURRIER CLUB

ST BRICE FC

Mail du 07/01/2026

Demande de reporter le match ST BRICE FC/ERAGNY FC AS U14 D1 du 17/01/2026

Selon l'article 20.3 du RS du DVOF, la rencontre ne peut être reportée à la date demandée.

20.3 – Dans tous les cas où la demande de dérogation porte sur une demande de report de date, la Commission d'Organisation de la Compétition se réservera le droit de vérifier le nombre de joueurs licenciés pouvant participer à la rencontre. Par ailleurs, lors d'une demande de forfait avisé la Commission d'Organisation de la Compétition se réservera le droit de vérifier le nombre de joueurs licenciés pouvant participer à la rencontre de l'équipe adverse. S'il advient que cette dernière n'a pas le nombre de licenciés requis, cette même équipe sera déclarée forfait non avisé, sauf si elle a elle-même déclaré un forfait avisé. Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

BEZONS USO

Demande de Modification de match

BEZONS USO/ST OUEN L'AUMONE U14 D2 Poule B du 16/05/2026 (dernière journée de Championnat)

La Commission ne peut répondre favorablement à votre demande.

Match maintenu le 16/05/2026 à 15h30

Application de l'article 10.3 du RS du DVOF

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour es accessions et relégations, pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations. Pour des enjeux sécuritaires, la Commission d'Organisation compétente pourra également, après avis de la Commission Départementale de Prévention Médiation Éducation, déroger à cette disposition.

BEZONS USO

Demande de Modification de match

BEZONS USO/FRANCONVILLE FC SENIORS D1 du 17/05/2026 (2 dernière journée de Championnat)

La Commission ne peut répondre favorablement à votre demande.

Match maintenu le 16/05/2026 à 15h30

Application de l'article 10.3 du RS du DVOF

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour es accessions et relégations, pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations. Pour des enjeux sécuritaires, la Commission d'Organisation compétente pourra également, après avis de la Commission Départementale de Prévention Médiation Éducation, déroger à cette disposition.

**BEZONS USO**

Demande de Modification de match

BEZONS USO/VEMARS ST WITZ FC U14 D5 Poule A du 16/05/2026 (dernière journée de Championnat)

La Commission ne peut répondre favorablement à votre demande.

Match maintenu le 16/05/2026 à 15h30

Application de l'article 10.3 du RS du DVOF

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour es accessions et relégations, pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations. Pour des enjeux sécuritaires, la Commission d'Organisation compétente pourra également, après avis de la Commission Départementale de Prévention Médiation Éducation, déroger à cette disposition.

GOUSSAINVILLE FC

Mail du 12/01/2026

Le club de GOUSSAINVILLE FC demande des explications concernant le changement de terrains concernant le match

GOUSSAINVILLE FC/ERMONT AS U16 D1

La Commission donne ses explications :

-Le match du 23/11/2025

La décision a été prise par l'arbitre de la rencontre de ne pas faire jouer le match terrain impraticable

-Le match du 21/12/2025

Match non joué, arrêté municipal

La Commission considère qu'il y a eu 2 matches dû à un terrain impraticable, c'est la raison pour laquelle ce match se jouera sur le terrain d'ERMONT AS le 01/03/2026

JOUY LE MOUTIER FC

Mail du 13/01/2026

U14 D4 Poule B

Match n° 53572159

JOUY LE MOUTIER FC/HERBLAY ES du 17/01/2026

La Commission après avoir pris connaissance du mail, décide de reporter la rencontre au 21/02/2026

Motif : gestion des terrains

DEMANDE CONFIRMATION DE RESULTAT**U14 D5 Poule D**

Match n° 53526257

MONTSOULT BAILLET US/PUISEUX LOUVRES FC du 29/11/2026

La Commission étant en possession de la FMI, match non joué pour problème technique de la tablette, la Commission demande le résultat du match pour **le mardi 20 janvier 2026 impératif**, sous peine de match perdu par pénalité aux 2 clubs.

CHANGEMENTS D'HORAIRES**ST BRICE FC**

Mail du 12/01/2026

U14 D2 Poule A

Match n° 53520746

ST BRICE FC/PERSAN US 03 du 17/01/2026

Nouvel horaire : 17h30

Motif : matches de Coupes U12 du 10/01/2026 remis au 17/01/2026

Accord de la Commission

Prévenir vos adversaires.



EZANVILLE ECOUEN US

Mail du 14/01/2026

U18 D3 Poule A

Match n° 54792490

EZANVILLE ECOUEN US/MONTMAGNY FC du 18/01/2025

Nouvel horaire : 12h00

Motif : gestion des vestiaires

Accord de la Commission

Prévenir vos adversaires.

RECTIFICATIF PV DU 06/01/2026

Seniors D4 Poule A

Match n° 54610440

PONTOISENNE JS/ARGENTEUIL FC du 07/12/2025

La Commission annule le match perdu par pénalité et l'amende de 52 euros pour non envoi de feuille de match après 2 appels, celui-ci ayant été reporté par le DVDF.

SENIORS D2 Poule B

Match n° 53526501

GARGES FCM/PONTOISENNE JS du 23/11/2025

GARGES FCM : 1 but -1pt

PONTOISENNE JS : 9 buts 3pts

Motif : match perdu avec une pénalité au club de GARGES FCM pour non-envoi de la feuille de match dûment complétée après 2 appels

REPORTS DE MATCHS

ANCIENS

ANCIENS D3 Poule B

Match n° 53525314

BRUYERES BERNES USM/MARLY LA VILLE ES du 04/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : journée reportée par le DVDF

ANCIENS D4

Match n° 54609686

BEAUCHAMP AS/MONTMORENCY FC du 11/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : journée reportée par le DVDF

ANCIENS D4

Match n° 54609687

GARGES FCM/FOSSES UF du 11/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : journée reportée par le DVDF

ANCIENS D4

Match n° 54609689

VALLEE DU SAUSSERON ES/HERBLAY ES du 11/01/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : journée reportée par le DVDF



ANCIENS D4

Match n° 54609690

ROISY MONTI AF/BELLOY ST MARTIN ASC du 11/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : journée reportée par le DVDF

ANCIENS D4

Match n° 54609691

BRUYERES BERNES USM/PISCOP MOISSELLES AS 11/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : journée reportée par le DVDF

ANCIENS D4

Match n° 546089692

VAUREAL FCM.BEAUCHAMP AS du 11/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : journée reportée par le DVDF

CRITERIUM VETERANS + 55 ANS

CRITERIUM VETERANS + 55 Ans Poule A

Match n° 54137908

MERY MERIEL FC/ST PRIX ES du 11/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : journée reportée par le DVDF

CRITERIUM VETERANS + 55 Ans Poule B

Match n° 54138259

ECOUE FC/ST LEU FC du 11/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : journée reportée par le DVDF

SENIORS

SENIORS D1

Match n° 54551891

ST BRICE FC/GONESSE RC du 11/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : journée reportée par le DVDF

SENIORS D1

Match n° 54551949

JOUY LE MOUTIER FC/FRANCONVILLE FC du 11/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : journée reportée par le DVDF

SENIORS D2 Poule A

Match n° 53526384

MARLY LA VILLE ES/CORMEILLAIACS du 11/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : journée reportée par le DVDF





SENIORS D2 Poule B

Match n° 53526477

PONTOISENNE JS/CHAMPAGNE SFC du 11/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : journée reportée par le DVDF

SENIORS D4 Poule A

Match n° 54610418

PONTOISENNE JS/FOSSES UF du 11/01/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : journée reportée par le DVDF

Seniors D4 Poule A

Match n° 54610440

PONTOISENNE JS/ARGENTEUIL FC du 07/12/2025

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : match reporté par la COC

U18

U18 D1

Match n° 53522073

ST BRICE FC/ERMONT AS du 11/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : journée reportée par le DVDF

U18 D1

Match n° 53522090

ST PRIX ES/ECOUEN FC du 11/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : journée reportée par le DVDF

U18 D1

Match n° 53522124

OSNY FC/ARGENTEUIL FC du 11/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : journée reportée par le DVDF

U18 D3 Poule A

Match n° 54792495

MONTMAGNY FC/OSNY FC du 11/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : journée reportée par le DVDF

U16

U16 D1

Match n° 53522491

MONTMORENCY FC/ARGENTEUIL FC du 11/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : journée reportée par le DVDF



U16 D2 Poule A

Match n° 53522646

DEUIL ENGHEN FC/SOISY ANDILLY MARGENCY du 11/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : journée reportée par le DVDF

U16 D2 Poule B

Match n° 53558063

MERY MERIEL FC/ARGENTEUIL FC du 11/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : journée reportée par le DVDF

U16 D3 Poule B

Match n° 53522910

MARCOUVILLE CITY/GONESSE RC du 11/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : journée reportée par le DVDF

U16 D3 Poule C

Match n° 53558379

ERMONT AS/MONTMAGNY FC du 11/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : journée reportée par le DVDF

16 D4

Match n° 54849350

PIERRELAIE FC/FOSSES UF du 11/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : journée reportée par le DVDF

U16 D4

Match n° 54849351

MENUCOURT AS/EAJED du 11/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : journée reportée par le DVDF

U16 D4

Match n° 54849352

ARNOUVILLE AS/OSNY FC du 11/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : journée reportée par le DVDF

U16 D4

Match n° 54849353

JOUY LE MOUTIER FC/AUVERS ENNERY FC du 11/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : journée reportée par le DVDF

U16 D4

Match n° 54849354

HERBLAY ES/COURDIMANCHE AS du 11/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : journée reportée par le DVDF



U14

U14 D4 Poule B

Match n° 53572159

JOUY LE MOUTIER FC/HERBLAY ES du 17/01/2026

Nouvelle date : 21/02/2026

Motif : Gestions des terrains.

2EME APPEL DE FEUILLES DE MATCHS ET INFORMATION DU RESULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

Article 44.2 – Non-envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF et match perdu par pénalité au club recevant. Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée. En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

ANCIENS D2 Poule B

Match n° 53525043

COURDIMANCHE AS/EAUBONNE CSM du 21/12/2025

FEUILLES DE MATCHS IRREGULIERES

MONTSOULT BAILLET US

SENIORS D4 Poule A

Match n° 54610449

MONTSOULT BAILLET US/DOMONT FC du 04/01/2026

Manque catégorie

Amende : 10 euros

CHAUMONTEL LUZARCHES AS

SENIORS D4 Poule C

Match n° 54557619

CHAUMONTEL LUZARCHES AS/MONTMORENCY FC du 04/01/2026

Manque catégorie, numéro du match

Amende : 10 euros

Secrétaire de Séance

Mme BAUDRY

Président de Séance

M. PODAN-MAVOUNZY





COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 13 janvier 2026

Présents : MM. Huart- Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ENGAGEMENT D'EQUIPES

U15F, U18F et Séniors F hors période à l'aide du document sur le site du DVOF

Site du DVOF : DOCUMENTS>>>FORMULAIRES>>>FEMININES

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Seniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

INFORMATIONS

La commission féminine vous souhaite une très bonne année 2026

COURRIERS DES CLUBS

ENT ARGENTEUILAISE 2

U15F à 8

Mail du 12/01/26

Pris note de votre engagement dans la catégorie pour la phase2 saison 2025-26





MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX

Ent BEAUMONT-MOURS

U15F poule A

Journée 7, match 54946143 du 17/01/26 contre ST BRICE FC 1

Nouvelle horaire : **13h00**

Motif : deux rencontres déjà programmées à l'horaire de 15h30

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

VAFF/GROSLAY

seniorF poule A phase 2

Changement de lieu des rencontres senior F à 8 pour toute la phase2, saison 2025-26

Stade Serge Cukier,

Chemin des rouillons,

Grosley

Accord de la commission féminine

RENCONTRES REPORTÉES

RAS

1^{er} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

RAS

2^{ème} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

RAS

APPEL JUSTIFICATIF DE MATCH JOUES AVANT FORFAIT AVISE

RAS

RESULTATS FEUILLES DE MATCHS

RAS

FORFAITS AVISES

RAS

FORFAITS

RAS

AMENDES

RAS



ENGAGEMENTS CRITERIUMS FEMININS HORS PERIODE

Pour un engagement pris en compte hors période remplir le tableau ci-dessous

Vous pouvez vous engager pour la saison 2025-26 après le 14 septembre 2025 en envoyant un mail du tableau ci-dessous dûment rempli.

La confirmation de votre engagement apparaîtra dans le PV féminin suivant votre demande, si celle-ci nous est parvenue avant le lundi midi.

NOTA : nous pourrons répondre favorablement dans la mesure des places vacantes dans les différentes poules par catégorie.

Dans le cas contraire, l'inscription vaudra pour la phase 2.

Assurez-vous d'un minimum de 8 joueuses de la catégorie pour les critériums à 8 (U11F, U13F, U15F, U18F et senior F) ou 11 joueuses de la catégorie pour les critériums à 11 (U15F et U18F)

Assurez-vous d'un minimum de 5 joueuses de la catégorie pour les plateaux à 5 (U11F, U13F)

U11F ou U13F, Heure du coup d'envoi à domicile de 9h30 à 11h00

U15F ou U18F, Heure du coup d'envoi à domicile de 14h30 à 17h00

Senior F, Heure du coup d'envoi à domicile vendredi 20h30

| CLUB | | | | | | | | | |
|--|-----------------|--------------|---------|-------------|-------------------------|--|--|--|--|
| Stade | | | | | | | | | |
| Surface | | Pelouse | | Synthétique | | | | | |
| Nom et prénom du Responsable technique ou référent féminin | | | | Téléphone | | | | | |
| | Nbr d'équipe(s) | Responsable | Diplôme | Téléphone | coup d'envoi à domicile | | | | |
| U11F à 8 | | | | | | | | | |
| U11F à 5 | 1 | | | | | | | | |
| U13F à 8 | | | | | | | | | |
| U13F à 5 | 1 | | | | | | | | |
| U15F à 8 | | | | | | | | | |
| U15F à 11 | | | | | | | | | |
| U18F à 8 | | | | | | | | | |
| U18F à 11 | | | | | | | | | |
| Senior F à 8 | | | | | | | | | |
| ALTERNANCE | | INFORMATIONS | | | | | | | |
| U11F à 8 | | | | | | | | | |
| U11F à 5 | | | | | | | | | |
| U13F à 8 | | | | | | | | | |
| U13F à 5 | | | | | | | | | |
| U15F à 8 | | | | | | | | | |
| U15F à 11 | | | | | | | | | |
| U18F à 8 | | | | | | | | | |
| U18F à 11 | | | | | | | | | |
| Cette année, toutes les équipes à 8 d'un même club dans les catégories U11F, U13F et U15F avenir peuvent être engagées en challenge U11F ou festival U13F si elles se sont inscrites avant le 15 octobre 2025. | | | | | | | | | |
| Pour la prise en compte de votre engagement, celui-ci doit nous parvenir par votre messagerie officielle au secrétariat du district à l'attention de la commission féminine | | | | | | | | | |



COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION SECTION FÉMININE

RÉUNION DU 13 janvier 2026

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les mardis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non utilisation de la FMi à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

Engagements d'équipe

- U7F et U9F hors période U9F à l'aide du document sur le site du DVOF
- U11F et U13F hors période à l'aide du document sur le site du DVOF

Site du DVOF : DOCUMENTS>>>FORMULAIRES>>>FEMININES

RASSEMBLEMENTS U7F et PLATEAUX U9F et FESTIVAL U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAU 1 : 11 octobre 2025 –U9F – GONESSE RC

RASSEMBLEMENT 1 : 08 novembre 2025 – U7F – BEAUMONT-MOURS

PLATEAU 2 : 15 novembre 2025 –U9F – FOSSES FU

FESTIVAL U9F : Futsal le 06 décembre 2025 (sur inscription supplémentaire)

RASSEMBLEMENT 2 : 13 décembre 2025 – U7F-TAVERNY COSMO

RASSEMBLEMENT 3 : 10 janvier 2026 – U7F – fIVE (annulé)

PLATEAU 4 : 17 janvier 2026 – U9F – Ent BEAUMONT-MOURS

RASSEMBLEMENT 4 : 24 janvier 2026 – U7F - Five

PLATEAU 5 : 31 janvier 2026- U9F – FRANCONVILLE FC

FESTIVAL U9F : Five le 07 février 2026 (sur inscription supplémentaire)

RASSEMBLEMENT 5 : 07 février 2026 – U7F - futsal





| | |
|-------------------|--|
| PLATEAU 3 : | 14 février 2026 –U9F - AJED |
| PLATEAU 6 : | 28 mars 2026- U9F |
| FESTIVAL U9F : | Extérieur le 04 avril 2026 (sur inscription supplémentaire) |
| RASSEMBLEMENT 6 : | 11 avril 2026 – U7F |
| FESTIVAL U9F : | Beach soccer le 23 mai 2026 (sur inscription supplémentaire) |
| RASSEMBLEMENT 7 : | 30 mai 2026 – U7F |

INFORMATIONS

La commission féminine vous souhaite une très bonne année 2026

Suite à la fermeture des terrains par le DVOF le samedi 22 novembre 2025 les rencontres U9F, U11F, U13F et U13 avenir sont reportées :

U9F : Plateau 3 : reporté le samedi 14 février 2026

COURRIERS DES CLUBS

Ent BEAUMONT-MOURS

Critérium U11F et U13F phase 2

Mail du 06/01/2026

Pris note du coup d'envoi à domicile à 11h00.

PERSAN US 03

Critérium/plateau U11F à8/à5 phase 2

Mail du 07/01/2026

Pris note de votre engagement foot à 5

FESTIVAL U9F

RAS

MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX

17/01/26

ST OUEN L'AUMONE AS 1

U13F Avenir phase1

Journée 4, Match 54946068 du 17/01/2025 reçoit CERGY-PONTOISE FC 1

Nouvel horaire : **10h00**

Motif : indication nouvel horaire

Accord des clubs et de la commission

CERGY-PONTOISE FC 2

U13F poule A phase1

Journée 3, Match 54946324 du 17/01/2025 reçoit ERMONT AS 2

Nouvel horaire : **10h00**

Motif : indication nouvel horaire

Accord des clubs et de la commission

RENCONTRES REPORTEES

17/01/26

MERY-MERIEL FC 1



U11F poule A

Journée 1, Match 54946012 du 11/10/2025 reporté le 17/01/26 reçoit HERBLAY ES 1

Motif : nouvel engagement de HERBLAY ES

Commission féminine le 09/12/25

Critériums U13F de la journée 3 sont reportés le 17/01/2026

Poule A :

SARCELLES AAS 2-Ent ARGENTEUILLAISE 1

CEGY-PONTOISE FC 2 – ERMONT AMS 2

FRANCONVILLE FC 1 – ESSG/SOISY 2

Poule B :

JOUY LE MOUTIER FC1- Ent ARGENTEUILLAISE 2

ADAMOIS OL 1 – MERY-MERIEL RC 1

PERSAN US 1 – AJED 1

Poule C :

ST PRIX ES 1 – FOSSES UF 1

BEAUMONT-MOURS – VAFF/GROSLAY 1

BOUFFEMONT ACF 1 – ST BRICEFC 1

Poule D :

VIARMES ASNieres OL – GARGES LES GONESSES FC 1

BELLOY ST MARTIN ASC1 – TAVERNY COSMO 2

U13F avenir de la journée 4 sont reportés le 17/01/2026

HERBLAY ES 1 – ERMONTAMS 1

ST OUEN L'AUMONE AS 1 – CERGY-PONTOISE FC 1

ESSG/SOISY AM 1 – SARCELLES AAS 1

Motif : Annulation de la journée du 22/11/25 par DVOF

Commission féminine le 09/12/25

1^{ier} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

RAS

2^{ième} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

U11F

GONESSE RC 1

U11F poule C

Journée 4, Match 54946050 du 13/12/2025 contre ST PRIX ES 1

1^{ier} appel le 16/12/25 FMI ou feuille de match

2^{ième} appel le 13/01/26 feuille de match

APPEL JUSTIFICATIF DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE JOUES AVANT FORFAIT AVISE

SARCELLES AAS 2 / FRANCONVILLE FC 1

U13F poule A

Journée 4, Match 54946328 du 29/11/2025 SARCELLES AAS 2 contre FRANCONVILLE FC 1

Appel le 13/01/26 du justificatif que la rencontre en objet a bien été jouée

Sans retour de votre part, les deux équipes seront forfaits

RESULTATS FEUILLES DE MATCHS

RAS

FORFAITS AVISES



RAS

FORFAITS

RAS

AMENDES

DEMI-FINALE CHALLENGE U11F

Demi-finale le 21 mars 2026 organisé par le premier club cité de chaque centre

CENTRE 1 :

Stade Gilles Degenève, Av du président Wilson , Beaumont/Oise

- 1) Ent BEAUMONT-MOURS 1 Club recevant
- 2) SARCELLES AAS 1
- 3) ENT SSG-SOISY 1

CENTRE 2 :

Stade des Beauregards, 130 route de Pierrelaye, Herblay

- 1) HERBLAY ES 1 Club recevant
- 2) AJED 1
- 3) CERGY-PONTOISE FC 1

CENTRE 3 :

Stade Jean Brestel, rue Jean Brestel, Méry / Oise

- 1) ENT MERY-MERIEL FC 1 Club recevant
- 2) MONTMORENCY FC 1
- 3) FRANCONVILLE FC 1

CENTRE 4 :

Stade Auguste Renoir, rue du syndicat, Ermont

- 1) ERMONT AMS 1 Club recevant
- 2) ST OUEN L'AUMONE AS 1
- 3) GONESSE RC 1

DEMI-FINALE FESTIVAL U13F

Demi-finale le 14 février 2026 organisé par le premier club cité de chaque centre

CENTRE 1 :

Stade Alain Mimoun, 15 Bd Héloïse, Argenteuil

- 1) Ent ARGENTEUILLAISE 1 Club recevant
- 2) ERMONT AMS 1
- 3) BOUFFEMONT AC 1
- 4) ERMONT AMS 2

CENTRE 2 :

Complexe sportif J-Bouin, 111 rue de Montmorency, Taverny

- 1) TAVERNY COSMO 1 Club recevant
- 2) SARCELLES AAS 1
- 3) SARCELLES AAS 2
- 4) ST BRICE FC 1

CENTRE 3 :



Stade des Maradas, 6 passage du Lycée, Cergy Pontoise

- 1) CERGY-PONTOISE FC 1 Club recevant
- 2) ESSG/SOISY 1
- 3) FRANCONVILLE FC 1
- 4) VAFF-GROSLAY 1

CENTRE 4 :

Complx sportif Christian Dusfresne , 27 rue Pasteur et Victor Hugo, St Prix

- 1) ST PRIX ES 1 Club recevant
- 2) GONESSE RC 1
- 3) ENT BEAUMONT-MOURS 1





ENGAGEMENTS CRITERIUMS FEMININS HORS PERIODE

Pour un engagement pris en compte hors période remplir le tableau ci-dessous

Vous pouvez vous engager pour la saison 2025-26 après le 14 septembre 2025 en envoyant un mail du tableau ci-dessous dûment rempli.

La confirmation de votre engagement apparaîtra dans le PV féminin suivant votre demande, si celle-ci nous est parvenue avant le lundi midi.

NOTA : nous pourrons répondre favorablement dans la mesure des places vacantes dans les différentes poules par catégorie.

Dans le cas contraire, l'inscription vaudra pour la phase 2.

Assurez-vous d'un minimum de 8 joueuses de la catégorie pour les critériums à 8 (U11F, U13F, U15F, U18F et senior F) ou 11 joueuses de la catégorie pour les critériums à 11 (U15F et U18F)

Assurez-vous d'un minimum de 5 joueuses de la catégorie pour les plateaux à 5 (U11F, U13F)

U11F ou U13F, Heure du coup d'envoi à domicile de 9h30 à 11h00

U15F ou U18F, Heure du coup d'envoi à domicile de 14h30 à 17h00

Senior F, Heure du coup d'envoi à domicile vendredi 20h30

| CLUB | | | | | |
|--|------------------------|---------------------|----------------|--------------------|--------------------------------|
| Stade | | | | | |
| Surface | Pelouse | | | Synthétique | |
| Nom et prénom du Responsable technique ou référent féminin | | | | Téléphone | |
| | Nbr d'équipe(s) | Responsable | Diplôme | Téléphone | coup d'envoi à domicile |
| U11F à 8 | | | | | |
| U11F à 5 | 1 | | | | |
| U13F à 8 | | | | | |
| U13F à 5 | 1 | | | | |
| U15F à 8 | | | | | |
| U15F à 11 | | | | | |
| U18F à 8 | | | | | |
| U18F à 11 | | | | | |
| Senior F à 8 | | | | | |
| ALTERNANCE | | INFORMATIONS | | | |
| U11F à 8 | | | | | |
| U11F à 5 | | | | | |
| U13F à 8 | | | | | |
| U13F à 5 | | | | | |
| U15F à 8 | | | | | |
| U15F à 11 | | | | | |
| U18F à 8 | | | | | |
| U18F à 11 | | | | | |
| Cette année, toutes les équipes à 8 d'un même club dans les catégories U11F, U13F et U15F avenir peuvent être engagées en challenge U11F ou festival U13F si elles se sont inscrites avant le 15 octobre 2025. | | | | | |
| Pour la prise en compte de votre engagement, celui-ci doit nous parvenir par votre messagerie officielle au secrétariat du district à l'attention de la commission féminine | | | | | |



COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 13 janvier 2026

Présents : MM. Huart - Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ENGAGEMENT D'EQUIPES

U15F, U18F et Séniors F hors période à l'aide du document sur le site du DVOF

Site du DVOF : DOCUMENTS>>>FORMULAIRES>>>FEMININES

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Seniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

INFORMATIONS

La commission féminine vous souhaite une très bonne année 2026

COURRIERS DES CLUBS

ENT ARGENTEUILAISE 2

U15F à 8

Mail du 12/01/26

Pris note de votre engagement dans la catégorie pour la phase2 saison 2025-26





MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX

Ent BEAUMONT-MOURS

U15F poule A

Journée 7, match 54946143 du 17/01/26 contre ST BRICE FC 1

Nouvelle horaire : **13h00**

Motif : deux rencontres déjà programmées à l'horaire de 15h30

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

VAFF/GROSLAY

seniorF poule A phase 2

Changement de lieu des rencontres senior F à 8 pour toute la phase2, saison 2025-26

Stade Serge Cukier,

Chemin des rouillons,

Grosley

Accord de la commission féminine

RENCONTRES REPORTÉES

RAS

1^{er} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

RAS

2^{ème} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

RAS

APPEL JUSTIFICATIF DE MATCH JOUES AVANT FORFAIT AVISE

RAS

RESULTATS FEUILLES DE MATCHS

RAS

FORFAITS AVISES

RAS

FORFAITS

RAS

AMENDES

RAS



ENGAGEMENTS CRITERIUMS FEMININS HORS PERIODE

Pour un engagement pris en compte hors période remplir le tableau ci-dessous

Vous pouvez vous engager pour la saison 2025-26 après le 14 septembre 2025 en envoyant un mail du tableau ci-dessous dûment rempli.

La confirmation de votre engagement apparaîtra dans le PV féminin suivant votre demande, si celle-ci nous est parvenue avant le lundi midi.

NOTA : nous pourrons répondre favorablement dans la mesure des places vacantes dans les différentes poules par catégorie.

Dans le cas contraire, l'inscription vaudra pour la phase 2.

Assurez-vous d'un minimum de 8 joueuses de la catégorie pour les critériums à 8 (U11F, U13F, U15F, U18F et senior F) ou 11 joueuses de la catégorie pour les critériums à 11 (U15F et U18F)

Assurez-vous d'un minimum de 5 joueuses de la catégorie pour les plateaux à 5 (U11F, U13F)

U11F ou U13F, Heure du coup d'envoi à domicile de 9h30 à 11h00

U15F ou U18F, Heure du coup d'envoi à domicile de 14h30 à 17h00

Senior F, Heure du coup d'envoi à domicile vendredi 20h30

| CLUB | | | | | |
|--|-----------------|--------------|---------|-------------|-------------------------|
| Stade | | | | | |
| Surface | | Pelouse | | Synthétique | |
| Nom et prénom du Responsable technique ou référent féminin | | | | Téléphone | |
| | Nbr d'équipe(s) | Responsable | Diplôme | Téléphone | coup d'envoi à domicile |
| U11F à 8 | | | | | |
| U11F à 5 | 1 | | | | |
| U13F à 8 | | | | | |
| U13F à 5 | 1 | | | | |
| U15F à 8 | | | | | |
| U15F à 11 | | | | | |
| U18F à 8 | | | | | |
| U18F à 11 | | | | | |
| Senior F à 8 | | | | | |
| ALTERNANCE | | INFORMATIONS | | | |
| U11F à 8 | | | | | |
| U11F à 5 | | | | | |
| U13F à 8 | | | | | |
| U13F à 5 | | | | | |
| U15F à 8 | | | | | |
| U15F à 11 | | | | | |
| U18F à 8 | | | | | |
| U18F à 11 | | | | | |
| Cette année, toutes les équipes à 8 d'un même club dans les catégories U11F, U13F et U15F avenir peuvent être engagées en challenge U11F ou festival U13F si elles se sont inscrites avant le 15 octobre 2025. | | | | | |
| Pour la prise en compte de votre engagement, celui-ci doit nous parvenir par votre messagerie officielle au secrétariat du district à l'attention de la commission féminine | | | | | |



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 12 JANVIER 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Doucara – M Le Nagard – M Joseph – M Rabia – M Sénéchal

Assistant : M Allard (CTDAP)

Excusée : Mme Escroignard (Comité)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVDF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVDF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

BEZONS USO : Mail du 12 12 25

Pris note de votre demande d'engagement de vos équipes pour la 2^{ème} phase. La commission confirme le nombre d'équipes engagées suite aux forfaits généraux de vos équipes 3 sur la catégorie U11 et U13. Pour les catégories U10 et U12 la commission a modifié vos équipes comme demandé en série 2 et série 1.

EAUBONNE CSM : Mail du 11 01 26

Pris note de votre information concernant l'appel de feuille présence U9 sur plateau du 29/11/25. Comme rappelé lors de la réunion de septembre, il est impératif de déposer par le club visiteur la feuille de présence des joueurs en cas de défaillance du club recevant. Normalement l'éducateur responsable de la catégorie doit être en capacité retrouver les noms des joueurs U9 présents sur le site concerné grâce aux convocations.

ENTENTE SSG : Mail du 08 01 26

Pris note votre demande d'alternance de vos équipes u12 et U13. Après vérification la commission confirme qu'il n'y aura que la journée du 21/03 où vous n'aurez pas l'alternance. Il vous faudra modifier les horaires ou demander l'inversion des rencontres.

EZANVILLE US : Mail du 12 01 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 17/01/26

FOSSES UF : Mail du 08 01 26

Pris note de votre interrogation concernant la disqualification de vos équipes sur 1^{er} Tour du Challenge U10. Après vérification, erreur de la commission et votre équipe 2 est donc qualifiée pour le 2^{ème} Tour.

FOSSES UF : Mail du 09 01 26

Pris note de votre interrogation concernant votre demande d'engager des équipes supplémentaires en U10 et U11. Votre 1^{er} mail est arrivé après la parution du PV et donc de la création des nouveaux groupes. La commission a bien modifié selon votre demande.

GONESSE RC : Mail du 12 01 26

Pris note de votre demande d'engager 3 équipes supplémentaires en U6U7.

**JOUY FC : Mail du 08 01 26**

Pris note de votre confirmation concernant le centre 31 du Challenge U10 à GARGES FCM. La commission a réclamé les feuilles du centre au club de GARGES FCM.

MARLY ES : Mail du 12 01 26

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour le centre n° 1 de Coupe U12. Vu les contraintes de terrain la commission donne son accord, soit :

Début de la Jonglerie : 11h00

Début des rencontres : 11h30

MONTIGNY FC : Mail du 08 01 26

Pris note de votre interrogation concernant les disqualifications de vos équipes 1 & 2 sur le Challenge U10. Après vérification des feuilles de présence le nom et prénom du joueur Maxime B apparaît bien sur les feuilles du centre n° 35 à GOUSSAINVILLE FC et du centre n° 19 à MONTIGNY FC avec le même numéro de licence. (Erreur de la commission sur la lettre du nom de famille). La commission confirme donc la disqualification de vos 2 équipes.

MONTIGNY FC : Mail du 08 01 26

Pris note de votre réclamation concernant les amendes sur PV du 05/01/26. Après vérification la commission annule les 2 amendes

PERSAN US : Mail du 12 01 26

Pris note du forfait de vos équipes U6/U7 sur centre à GARGES FCM du plateau du 17/01/26

PERSAN US : Mail du 12 01 26

Pris note de votre demande de désengagement de votre équipe 3 sur critérium U11. La commission laisse vos équipes en série 3 avec un exempt pour le groupe F.

ST LEU FC : Mail du 09 01 26

Pris note de votre interrogation concernant la non-qualification du votre équipe 1 sur le 1^{er} Tour du Challenge U11. Comme indiqué dans le règlement toutes les équipes terminant 2^{ème} d'un centre ne sont pas qualifiées pour le 2^{ème} tour. La commission ne retenait que les 27 meilleures équipes classées 2^{ème}.

ST OUEN AS : Mail du 12 01 26

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour le centre n° 8 de Festival Foot U13. Vu les contraintes de terrain la commission donne son accord, soit :

Début de la Jonglerie : 12h00

Début des rencontres : 12h30

La commission vous demande de prévenir les clubs visiteurs.

RAPPEL

Les forfaits annoncés via la messagerie officielle des clubs le jeudi midi au plus tard seront considérés comme « Forfait Avisé ». Tous ceux qui arriveraient au secrétariat du DVOF après cette date seront enregistrés comme « Forfait Non Avisé » et donc amendés.

Tous les mails envoyés directement aux clubs adverses sans mettre le DVOF en copie seront pris en compte comme « Forfaits Non Avisés et donc amendés également.



INFORMATION 2ème PHASE

CRITERIUMS U10 & U11

Conformément au Calendrier Général du Foot Animation, les critériums U10 & U11 pour la 2^{ème} phase débutent bien ce Samedi 17 Janvier 2026.

Les calendriers des rencontres départementales et Avenir seront visibles sur le site du DVOF dès le Mercredi 14 Janvier 2026.

CRITERIUMS U12 & U13

En raison de l'annulation des rencontres le week-end des 10 & 11 Janvier dernier, le 2^{ème} Tour de la Coupe du Comité U12 et le 1^{er} Tour du Festival U13 auront lieu le Samedi 17 Janvier 2026

La journée de critérium U12 & U13 initialement prévue le Samedi 17 Janvier est reportée au Samedi 11 Avril 2026.

Les calendriers des rencontres départementales et Avenir seront visibles sur le site du DVOF dès le Lundi 19 Janvier 2026.

PLATEAUX

Les centres des plateaux U8 & U9 du Samedi 24 Janvier 2026 sont visibles sur le site du DVOF :

Rubriques EPREUVES → Football Animation & Loisirs → Choisir la catégorie concernée dans le menu déroulant → Rechercher son club dans le menu déroulant.



COUPE DU COMITE U12

ATTENTION MODIFICATION DATE : 2^{ème} Tour du Samedi 17 Janvier 2026

Contrôle Obligatoires des Licences : 13h15 : Il est obligatoire que tous les éducateurs présentent la liste des licenciés présents avec les photos, issue de FOOTCLUBS

Début de la Jonglerie : 13h30 (**obligatoire avant les rencontres**)

Début des rencontres : 14h00

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les 2 premiers de chaque centre seront qualifiés pour le 3^{ème} tour prévu le 7 Février 2026

Les documents concernant l'organisation de ce 2^{ème} tour seront envoyés via la messagerie officielle des clubs.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres

La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe du Comité U12 doivent être réceptionnés par le secrétariat du DVOF au plus tard le Lundi 19 Janvier 2026 à 16 heures au plus tard sous peine de sanction (par mail, voie postale ou dépôt au secrétariat)

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant la qualification et/ou participation (ou remplacement) des joueurs ou joueuses, à l'article 7 du règlement de la Coupe du Comité U12 sur le site du DVOF (Documents puis Règlements)

| Centre 1 | Marly ES 1 | Centre 2 | Ezanville US 1 | Centre 3 | Cergy-Pontoise FC | Centre 4 | Cormeillais ACS |
|------------------|-------------------|-----------------|-----------------------|-----------------------|--------------------------|-------------------|------------------------|
| Montmorency FC 1 | | Groslay FC 1 | | Bruyères-Bernes USM 1 | | Jouy FC 3 | |
| Entente SSG 3 | | Garges FCM 1 | | Gonesse RC 1 | | Cormeillais ACS 2 | |
| Villiers FC 1 | | Ezanville US 1 | | Cergy-Pontoise FC 1 | | Gonesse RC 2 | |
| Marly ES 1 | | St Brice FC 1 | | Cergy-Pontoise FC 3 | | Montmorency FC 2 | |

| Centre 5 | Ermont AmS | Centre 6 | Montigny FC | Centre 7 | Roissy US | Centre 8 | Ecouen FC |
|---------------------|-------------------|------------------|--------------------|------------------------|------------------|-----------------|------------------|
| Adamois OL 2 | | Sarcelles AAS 3 | | Franconville FC 2 | | St Ouen AS 2 | |
| Magny en Vexin FC 1 | | Sarcelles AAS 2 | | Cormeillais ACS 1 | | RC Argenteuil 1 | |
| Eaubonne CSM 1 | | Méry-Mériel FC 1 | | Bellay St Martin ASC 1 | | Ecouen FC 1 | |
| Ermont AmS 1 | | Montigny FC 1 | | Roissy US 1 | | Sarcelles AAS 1 | |

| Centre 9 | Vauréal FCM | Centre 10 | Beaumont-Mours ENT | Centre 11 | Le Thillay ESM | Centre 12 | Herblay ES |
|-----------------|--------------------|----------------------|---------------------------|------------------|-----------------------|---------------------|-------------------|
| Herblay ES 4 | | Adamois OL 1 | | Cosmo Taverny 1 | | Jouy FC 1 | |
| Vauréal FCM 1 | | Beaumont-Mours ENT 1 | | Thillay ESM 1 | | Cergy-Pontoise FC 2 | |
| Montmagny FC 1 | | Bezons USO 2 | | Persan US 1 | | Herblay ES 3 | |
| Ermont AmS 2 | | Goussainville FC 1 | | Eragny FC 2 | | Herblay ES 1 | |

| Centre 13 | Franconville FC | Centre 14 | Menecourt AS | Centre 15 | Osny FC | Centre 16 | Champagne SFC |
|-------------------|------------------------|------------------|---------------------|------------------|----------------|------------------|----------------------|
| Eragny FC 1 | | Argenteuil FC 2 | | Entente SSG 1 | | Champagne SFC 1 | |
| St Brice FC 2 | | Menecourt AS 1 | | Vauréal FCM 2 | | RC Argenteuil 2 | |
| Bezons USO 1 | | St Ouen AS 3 | | Ecouen FC 3 | | St Leu FC 1 | |
| Franconville FC 1 | | St Ouen AS 1 | | Osny FC 1 | | St Leu FC 3 | |





FESTIVAL FOOT U13

ATTENTION MODIFICATION DATE : 1^{er} Tour du Samedi 17 Janvier 2026

Contrôle Obligatoires des Licences : 13h15 : Il est obligatoire que tous les éducateurs présentent la liste des licenciés présents avec les photos, issue de FOOTCLUBS ou Club Compagnon

Début de la Jonglerie : 13h30 (**obligatoire avant les rencontres**)

Début des rencontres : 14h00

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les deux premiers de chaque centre et les 14 meilleurs 3^{èmes} seront qualifiés pour le 2^{ème} tour prévu le 7 Février 2026.

Les documents concernant l'organisation de ce 1er tour seront envoyés via la messagerie officielle des clubs. Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer au Festival Foot U13, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Article 7 (extrait du règlement Festival Foot U13) - Qualification

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant la qualification et/ou participation (ou remplacement) des joueurs ou joueuses, à l'article 7 du règlement du Festival Foot U13 sur le site du DVOF (Documents puis Règlements)

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour les catégories d'âge de U13 à U18, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes. Il adressera les feuilles de présence et de jonglerie de tous les clubs participants au DVOF pour le lundi suivant impérativement.

En cas de non-réception des documents au plus tard Lundi 27 Janvier 2025, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées. La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de leur feuille de présence avec liste des joueurs, feuille de jonglerie ainsi que de la feuille récapitulative du centre.

DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



| | | | | | | | |
|--------------------------|------------------------|------------------------|----------------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------------|
| Centre 1 | Entente SSG | Centre 2 | Méry-Mériel FC | Centre 3 | Groslay FC | Centre 4 | Belloy St Martin ASC |
| Entente SSG 2 | | Franconville FC 2 | | Menucourt AS 1 | | Courdimanche AS 1 | |
| Entente SSG 3 | | Osny FC 2 | | Groslay FC 1 | | Cosmo Taverny 2 | |
| Vallée du Sausseron ES 1 | | Garges FCM 2 | | Marcouville City CPA 1 | | Villiers FC 3 | |
| Parmain AC 1 | | Méry-Mériel FC 1 | | Vauréal FCM 2 | | Belloy St Martin ASC 1 | |
| Centre 5 | St Leu FC. | Centre 6 | Eragny FC. | Centre 7 | RC Argenteuil. | Centre 8 | St Ouen AS. |
| Cergy-Pontoise FC 2 | | Eragny FC 1 | | AJED 1 | | Jouy FC 1 | |
| Cergy-Pontoise FC 3 | | Vauréal FCM 1 | | St Brice FC 2 | | St Ouen AS 2 | |
| St Leu FC 2 | | Puiseux-Louvres FC 2 | | St Leu FC 1 | | Garges FCM 1 | |
| Ezanville US 1 | | Viarmes-Asnières OL 1 | | RC Argenteuil 3 | | Montigny FC 1 | |
| Centre 9 | Jouy FC. | Centre 10 | Sarcelles ASS | Centre 11 | Adamois OL. | Centre 12 | Cosmo Taverny. |
| Jouy FC 2 | | Sarcelles AAS 3 | | Survilliers AV 1 | | Ermont ACF 2 | |
| Magny FC 1 | | Sarcelles AAS 1 | | Herblay ES 1 | | Cosmo Taverny 1 | |
| Franconville FC 1 | | Frettoise ES 1 | | Cergy-Pontoise FC 1 | | Persan US 2 | |
| Vémars St Witz FC 1 | | Vexin AS 1 | | Adamois OL 1 | | Champagnes SFC 1 | |
| Centre 13 | Montmorency FC. | Centre 14 | Monsoult baillet US | Centre 15 | Persan US. | Centre 16 | Viarmes-Asnières OL. |
| Osny FC 1 | | St Prix ES 1 | | Domont FC 1 | | Persan US 3 | |
| Roissy US 1 | | Montsoult-Baillet US 1 | | Argenteuil FC 1 | | Viarmes-Asnières OL 2 | |
| Montmorency FC 1 | | Ermont AmS 1 | | Persan US 1 | | Sarcelles AAS 2 | |
| Adamois OL 2 | | Montmorency FC 2 | | Soisy AM FC 1 | | | |
| Centre 17 | Villiers FC. | Centre 18 | Argenteuil FC. | Centre 19 | Beauchamp AS. | Centre 20 | Bezons USO. |
| Beaumont-Mours ENT 2 | | RC Argenteuil 2 | | Herblay ES 2 | | Bezons USO 2 | |
| Auvers-Ennery FC 1 | | Argenteuil FC 3 | | Chaumontel-Luz. AS 1 | | Villiers FC 1 | |
| Villiers FC 2 | | Cergy-Pontoise FC 5 | | Beauchamp AS 2 | | Deuil-Enghien FC 1 | |
| RC Argenteuil 1 | | Cergy-Pontoise FC 4 | | Gafepb 1 | | Saint Leu FC 3 | |
| Centre 21 | St Brice FC | Centre 22 | Eaubonne Csm. | Centre 23 | Gonesse RC. | Centre 24 | Goussainville FC. |
| Entente SSG 4 | | Argenteuil FC 2 | | Gonesse RC 1 | | Goussainville FC 1 | |
| Entente SSG 1 | | Beaumont-Mours ENT 1 | | Montmagny FC 1 | | Cormeillaies ACS 1 | |
| St Brice FC 1 | | Eaubonne Csm 1 | | St Ouen AS 1 | | Pierrelaye FC 1 | |
| Montigny FC 2 | | Ermont ACF 1 | | Beauchamp AS 1 | | Puiseux-Louvres FC 1 | |
| Centre 25 | St Prix ES 2 | | | | | | |
| St Prix ES 2 | | | | | | | |
| St Brice FC 3 | | | | | | | |
| Bezons USO 1 | | | | | | | |
| Bruyères-Bernes USM 1 | | | | | | | |



**CHALLENGES U10 & U11**

Équipes qualifiées à l'issu du 1er Tour du Samedi 13 Décembre 2025

CHALLENGE U10

| | |
|---------------------|---|
| Centre n° 1 | VIARMES ASNIERES OL 1 – ST PRIX ES 1 |
| Centre n° 2 | PIERRELAYE FC 1 ST OUEN AS 1 : Disqualifiée car Joueur Jad Q. également inscrit sur feuille de présence ST OUEN AS 2 du centre n° 34 FONTENAY FC 1 : Forfait Avisé |
| Centre n° 3 | ARGENTEUIL RC 1 – ERAGNY AS 1 |
| Centre n° 4 | LE THILLAY ESM 1 - COURDIMANCHE AS 1 GOUSSAINVILLE FC 3 : Forfait Non Avisé |
| Centre n° 5 | ECOUEEN FC 3 – MARCOUVILLE CITY CPA 1 |
| Centre n° 6 | JOUY FC 1 – NEUVILLE AS 2 MONTSOULT BAILLET US 1 : Forfait Non Avisé |
| Centre n° 7 | MONTMORENCY FC 1 - CHAMPAGNE SFC 1 |
| Centre n° 8 | VILLIERS FC 1 – BEZONS USO 1 GAFEPB : Forfait Non Avisé |
| Centre n° 9 | à PONTOISENNE JS : En Attente de Résultats |
| Centre n° 10 | ST BRICE FC 3 ARNOUVILLE FAS 2 : Forfait Non Avisé |
| Centre n° 11 | ECOUEEN FC 2 - VILLIERS FC 2 |
| Centre n° 12 | GONESSE RC 1 |
| Centre n° 13 | ST BRICE FC 2 – BEAUCHAMP AS 1 |
| Centre n° 14 | FRANCONVILLE FC 3 – SOISY AM FC 2 |
| Centre n° 15 | ERMONT AMS 3 – CERGY PONTOISE FC 4 |
| Centre n° 16 | ENTENTE SSG 1 – ERMONT MAS 2 MONTMORENCY FC 2 : Disqualifiée car présence d'un Joueur non Licencié (Ilies Z.) |
| Centre n° 17 | OSNY FC 3 – ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 |
| Centre n° 18 | ERAGNY AS 2 ENTENTE SSG 4 : Disqualifiée car présence d'un Joueur non Licencié (Abayad A.) |
| Centre n° 19 | GARGES FCM 1 MONTIGNY FC 1 : Disqualifiée car Joueur Maxime M. également inscrit sur feuille de présence MONTIGNY FC 2 du centre n° 35 |
| Centre n° 20 | ARGENTEUIL RC 3 - ARNOUVILLE FAS 1 |





| | |
|---------------------|--|
| Centre n° 21 | CERGY PONTOISE FC 2 - ADAMOIS OL 1 |
| Centre n° 22 | FRANCONVILLE FC 1 – ARGENTEUIL FC 2 |
| Centre n° 23 | MERY MERIEL FC 1 – MONTMAGNY FC 1 PONTOISENNE JS 2 : Forfait Non Avisé |
| Centre n° 24 | GOUSSAINVILLE FC 2 -VEXIN AS 1 |
| Centre n° 25 | HERBLAY ES 1 – MONTMAGNY FC 2 |
| Centre n° 26 | SARCELLES AAS 1 – SARCELLES AAS 4 |
| Centre n° 27 | SARCELLES AAS 2 – ERMONT ACF 2 |
| Centre n° 28 | ARGENTEUIL FC 1 - ARGENTEUIL FC 3 OSNY FC 1 : Forfait Avisé |
| Centre n° 29 | MARLY ES 1 |
| Centre n° 30 | ST LEU FC 2 – FOSSES UF 2 (erreur administrative) DEUIL ENGHEN FC 2 : Disqualifiée car présence de 9 joueurs U9 |
| Centre n° 31 | à GARGES FCM 1 – En Attente de Résultats Complets COURDIMANCHE AS 2 : Forfait Non Avisé |
| Centre n° 32 | GROSLAY FC 1 – MARCOUVILLE CITY CPA 2 |
| Centre n° 33 | VAUREAL FCM 1 – PERSAN US 1 |
| Centre n° 34 | ST BRICE FC 1 – SOISY AM FC 1 ST OUEN AS 2 : Disqualifiée car Joueur Jad Q. également inscrit sur feuille de présence ST OUEN AS 1 du centre n° 2 |
| Centre n° 35 | GOUSSAINVILLE FC 1 – AJED 1 MONTIGNY FC 2 : Disqualifiée car Joueur Maxime M. également inscrit sur feuille de présence MONTIGNY FC 1 du centre n° 19 |
| Centre n° 36 | ARGENTEUIL RC 2 |
| Centre n° 37 | FRANCONVILLE FC 2 |



**CHALLENGE U11**

| | |
|---------------------|--|
| Centre n° 1 | ST BRICE FC 2 ST LEU FC 2 : Disqualifiée car présence d'un Joueur non Licencié (Adam B.) |
| Centre n° 2 | VILLIERS FC 2 – VILLIERS FC 3 |
| Centre n° 3 | ECOUEEN FC 1 |
| Centre n° 4 | MONTIGNY FC 1 – VAUREAL FCM 1 |
| Centre n° 5 | EZANVILLE US 1 – CERGY PONTOISE FC 4 |
| Centre n° 6 | CERGY PONTOISE FC 1 VIARMES ASNIERES OL 2 : Forfait Avisé |
| Centre n° 7 | GOUSSAINVILLE FC 1 VEMARS ST WITZ FC 1 : Forfait Non Avisé |
| Centre n° 8 | SARCELLES AAS 1 – SARCELLES. AAS4 |
| Centre n° 9 | MARLY ES 1 |
| Centre n° 10 | EAUBONNE CSM 2 - AREGENTEUIL RC 3 |
| Centre n° 11 | ENTENTE SSG 1 – ERMONT ACF 1 |
| Centre n° 12 | PERSAN US 1 – ST OUEN AS 1 |
| Centre n° 13 | ST PRIS ES 1 – AJED 1 |
| Centre n° 14 | PUISEUX LOUVRES FC 1 – SOISY AM FC 2 |
| Centre n° 15 | MONTMORENCY FC 1 - VAUREAL FCM 2 |
| Centre n° 16 | BEZONS USO 1 – ENTENTE SSG 2 ARNOUVILLE FAS 2 : Forfait Non Avisé |
| Centre n° 17 | ARGENTEUIL RC 1 – SOISY AM FC 1 |
| Centre n° 18 | HERBLAY ES 1 – ERAGNY AS 1 |
| Centre n° 19 | ERAGNY AS 2 – VEXIN AS 1 |
| Centre n° 20 | OSNY FC 3 MAGNY FC 2 : Disqualifiée car présence d'un Joueur non Licencié (Isaac S) VALLEE DU SAUSSERON 1 : Forfait Non Avisé COURDIMANCHE AS 2 : Forfait Non Avisé |
| Centre n° 21 | ERMONT AMS 2 – CORMEILLAIIS ACS 2 PONTOISENNE JS 2 : Forfait Non Avisé |
| Centre n° 22 | BOUFFEMONT ACF 1 – FOSSES UF 2 ROISSY US 1 : Forfait Avisé |
| Centre n° 23 | MONTMAGNY FC 1 MAGNY FC 1 : Disqualifiée car présence d'un Joueur non Licencié (Nolan M.) |





| | |
|---------------------|--|
| Centre n° 24 | CERGY PONTOISE FC 2 – CERGY PONTOISE FC 5 PARMAIN AC 1 : Forfait Non Avisé |
| Centre n° 25 | GROSLAY FC 1 - HERBLAY ES 2 |
| Centre n° 26 | CORMEILLAIIS ACS 1 – ARGENTEUIL FC 1 BRUYERES BERNES USM 1 : Forfait Avisé |
| Centre n° 27 | GARGES FCM 1 |
| Centre n° 28 | SARCELLES AAS 2 – SARCELLES AAS 3 |
| Centre n° 29 | OSNY FC 1 |
| Centre n° 30 | GONESSE RC 1 – ST BRICE FC 3 |
| Centre n° 31 | ST BRICE FC 1 – VILLIERS FC 1 |
| Centre n° 32 | CHAMPAGNE SFC 1 – ERAGNY FC 3 |
| Centre n° 33 | GOUSSAINVILLE FC 3 – COURDIMANCHE AS 1 SURVILLIERS AVENIR 1 : Forfait Avisé |
| Centre n° 34 | à MONTSOULT BAILLET : En Attente de Résultats Complets |
| Centre n° 35 | ST OUEN AS 2 GOUSSAINVILLE FC 2 : Disqualifiée car présence d'un Joueur non Qualifié (Youssef E.) |
| Centre n° 36 | FRANCONVILLE FC 1 DEUIL ENGHien 2 : Disqualifiée car présence d'un Joueur non Qualifié (Chain S.) |
| Centre n° 37 | CERGY PONTOISE FC 3 – JOUY FC 2 |
| Centre n° 38 | COSMO TAVERNY 1 – PIERREAYE FC 1 |



INFORMATION IMPORTANTE

En lien avec la commission Foot Animation, le comité directeur a décidé que le District participerait aux frais des clubs pour l'achat des goûters offerts aux enfants à hauteur de 0,50€ par enfant présent sur présentation de la facture. Le montant du remboursement ne pourra cependant pas dépasser le montant de la facture d'achat.

A titre expérimental, cette décision s'appliquera cette saison uniquement pour les plateaux U6/U7. La commission vous communique ci-dessous les conditions d'application.

- ◆ Le club visiteur doit impérativement remettre sa feuille de présence en arrivant sur le plateau au Responsable du centre
- ◆ Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle envoyé sur la messagerie officielle des clubs) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- ◆ Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus tard le 9^{ème} jour qui suit le plateau Exemple : si le plateau se tient le samedi 21 septembre, le club recevant devra déposer toutes les feuilles dans FAL au plus tard le lundi 29 septembre à 16 heures (avant la tenue de la séance de la commission).
- ◆ Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant le plateau U6/U7.
- ◆ La commission établira pour chaque club la fiche de remboursement à effectuer en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.
- ◆ Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- ◆ La commission ne pourra accepter aucune dérogation
- ◆ Un premier bilan sera fait début janvier et un autre en fin de saison. Cette décision pourrait être étendue aux plateaux U8 & U9 la saison prochaine

ATTENTION !! LE DEPÔT DES FEUILLES DANS FAL ET L'ENVOI DE LA FACTURE DANS LES DELAIS EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LA PARTICIPATION FINANCIERE. TOUTES FEUILLES OU FACTURES HORS DELAIS NE POURRONT ÊTRE PRISES EN COMPT

AMENDES

EAUBONNE CSM : Non réception de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°11 à MONTMAGNY FC malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de centre après 2 relances
Amende : 52€

BEAUCHAMP AS : Non réception de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°14 à RC ARGENTEUIL malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de centre après 2 relances
Amende : 52€



ANNULATION AMENDES

MONTIGNY FC : Forfait non avisé de votre équipe 3 sur centre n° 5 – 1^{er} Tour du Challenge U11 à EZANVILLE US le 13/12/25
Amende : 25€

MONTIGNY FC : Forfait non avisé de votre équipe 3 sur centre n° 31 – 1^{er} Tour du Challenge U10 à GARGES FCM le 13/12/25
Amende : 25€

JOUY FC : Forfait non avisé de votre équipe 3 sur centre n° 31 – 1^{er} Tour du Challenge U10 à GARGES FCM le 13/12/25
Amende : 25€

APPEL A CANDIDATURE

La commission est à la recherche de clubs qui souhaiteraient recevoir les différentes manifestations départementales suivantes :

Festival Foot U13 Samedi 28 Mars 2026

Challenge U10 & U11 Samedi 30 Mai 2026

Coupe du Comité U12 Vendredi 8 Mai 2026

JND Samedi 13 Juin 2026 (toute la journée) et
Dimanche 14 Juin 2026 (la matinée)

PROCHAINE REUNION LUNDI 19 JANVIER 2026





COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS

FOOTBALL ANIMATION SECTION FÉMININE

RÉUNION DU 06 janvier 2026

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les mardis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non utilisation de la FMi à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

Engagements d'équipe

- U7F et U9F hors période U9F à l'aide du document sur le site du DVOF
- U11F et U13F hors période à l'aide du document sur le site du DVOF

Site du DVOF : DOCUMENTS>>>FORMULAIRES>>>FEMININES

RASSEMBLEMENTS U7F et PLATEAUX U9F et FESTIVAL U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAU 1 : 11 octobre 2025 –U9F – GONESSE RC

RASSEMBLEMENT 1 : 08 novembre 2025 – U7F – BEAUMONT-MOURS

PLATEAU 2 : 15 novembre 2025 –U9F – FOSSES FU

FESTIVAL U9F : Futsal le 06 décembre 2025 (sur inscription supplémentaire)

RASSEMBLEMENT 2 : 13 décembre 2025 – U7F-TAVERNY COSMO

RASSEMBLEMENT 3 : 10 janvier 2026 – U7F – fIVE (annulé)

PLATEAU 4 : 17 janvier 2026 – U9F – Ent BEAUMONT-MOURS

RASSEMBLEMENT 4 : 24 janvier 2026 – U7F - Five

PLATEAU 5 : 31 janvier 2026- U9F – FRANCONVILLE FC

FESTIVAL U9F : Five le 07 février 2026 (sur inscription supplémentaire)

RASSEMBLEMENT 5 : 07 février 2026 – U7F - Five





| | |
|--------------------------|---|
| PLATEAU 3 : | 14 février 2026 –U9F - AJED |
| PLATEAU 6 : | 28 mars 2026- U9F |
| FESTIVAL U9F : | Extérieur le 04 avril 2026 (sur inscription supplémentaire) |
| RASSEMBLEMENT 6 : | 11 avril 2026 – U7F |
| FESTIVAL U9F : | Beach soccer le 23 mai 2026 (sur inscription supplémentaire) |
| RASSEMBLEMENT 7 : | 30 mai 2026 – U7F |

INFORMATIONS**La commission féminine vous souhaite une très bonne année 2026**

Annulation du rassemblement U7Fet U9F du 10 janvier2026

Suite à la fermeture des terrains par le DVOF le samedi 22 novembre 2025 les rencontres U9F, U11F, U13F et U13 avenir sont reportées :

U9F : Plateau 3 : reporté le samedi 14 février 2026

U11F : Rencontre MERY-MERIEL/ HERBLAY ES reportée le samedi 17 janvier 2026

U13F : la journée 3 est reportée au samedi 17 janvier 2026

U13F avenir : la journée 4 est reportée au samedi 17 janvier 2026

Les équipes disputant les critériums animations féminins sont automatiquement reconduites pour la phase 2 sauf avis contraire du club engageant avant le 11 janvier 2026.

Tout changement d'horaire, de lieu ou de désengagement doit nous parvenir par votre boîte mail officielle.

Tout engagement pour la phase 2 et le foot à 5 doivent nous parvenir avant le 11 janvier 2026 (voir fiche d'inscription à la fin du PV)

COURRIERS DES CLUBS

RAS

FESTIVAL U9F

RAS

MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX

RAS

RENCONTRES REPORTÉES

17/01/26

MERY-MERIEL FC 1

U11F poule A

Journée 1, Match 54946012 du 11/10/2025 reporté le 17/01/26 reçoit HERBLAY ES 1

Motif : nouvel engagement de HERBLAY ES

Commission féminine le 09/12/25

Critériums U13F de la journée 3 sont reportés le 17/01/2026

Poule A :

SARCELLES AAS 2-Ent ARGENTEUILAISE 1

CEGY-PONTOISE FC 2 – ERMONT AMS 2

FRANCONVILLE FC 1 – ESSG/SOISY 2



Poule B :

JOUY LE MOUTIER FC1- Ent ARGENTEUILAISE 2
ADAMOIS OL 1 – MERY-MERIEL RC 1
PERSAN US 1 – AJED 1

Poule C :

ST PRIX ES 1 – FOSSES UF 1
BEAUMONT-MOURS – VAFF/GROSLAY 1
BOUFFEMONT ACF 1 – ST BRICEFC 1

Poule D :

VIARMES ASNIERES OL – GARGES LES GONESSES FC 1
BELLOY ST MARTIN ASC1 – TAVERNY COSMO 2

U13F avenir de la journée 4 sont reportés le 17/01/2026

HERBLAY ES 1 – ERMONTAMS 1
ST OUEN L'AUMONE AS 1 – CERGY-PONTOISE FC 1
ESSG/SOISY AM 1 – SARCELLES AAS 1
Motif : Annulation de la journée du 22/11/25 par DVOF
Commission féminine le 09/12/25

1^{ier} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

RAS

2^{ième} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

U11F

GONESSE RC 1

U11F poule C

Journée 4, Match 54946050 du 13/12/2025 contre ST PRIX ES 1
1^{ier} appel le 16/12/25 FMI ou feuille de match
2^{ième} appel le 06/01/26 feuille de match

APPEL JUSTIFICATIF DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE JOUES AVANT FORFAIT AVISE

SARCELLES AAS 2 / FRANCONVILLE FC 1

U13F poule A

Journée 4, Match 54946328 du 29/11/2025 SARCELLES AAS 2 contre FRANCONVILLE FC 1
Appel le 06/01/26 du justificatif que la rencontre en objet a bien été jouée
Sans retour de votre part, les deux équipes seront forfaits

RESULTATS FEUILLES DE MATCHS

RAS

FORFAITS AVISES

RAS

FORFAITS

RAS

AMENDES

RAS



ENGAGEMENTS CRITERIUMS FEMININS HORS PERIODE

Pour un engagement pris en compte hors période remplir le tableau ci-dessous

Vous pouvez vous engager pour la saison 2025-26 après le 14 septembre 2025 en envoyant un mail du tableau ci-dessous dûment rempli.

La confirmation de votre engagement apparaîtra dans le PV féminin suivant votre demande, si celle-ci nous est parvenue avant le lundi midi.

NOTA : nous pourrons répondre favorablement dans la mesure des places vacantes dans les différentes poules par catégorie.

Dans le cas contraire, l'inscription vaudra pour la phase 2.

Assurez-vous d'un minimum de 8 joueuses de la catégorie pour les critériums à 8 (U11F, U13F, U15F, U18F et senior F) ou 11 joueuses de la catégorie pour les critériums à 11 (U15F et U18F)

Assurez-vous d'un minimum de 5 joueuses de la catégorie pour les plateaux à 5 (U11F, U13F)

U11F ou U13F, Heure du coup d'envoi à domicile de 9h30 à 11h00

U15F ou U18F, Heure du coup d'envoi à domicile de 14h30 à 17h00

Senior F, Heure du coup d'envoi à domicile vendredi 20h30

| CLUB | | | | | |
|--|-----------------|--------------|---------|-------------|-------------------------|
| Stade | | | | | |
| Surface | Pelouse | | | Synthétique | |
| Nom et prénom du Responsable technique ou référent féminin | | | | Téléphone | |
| | Nbr d'équipe(s) | Responsable | Diplôme | Téléphone | coup d'envoi à domicile |
| U11F à 8 | | | | | |
| U11F à 5 | 1 | | | | |
| U13F à 8 | | | | | |
| U13F à 5 | 1 | | | | |
| U15F à 8 | | | | | |
| U15F à 11 | | | | | |
| U18F à 8 | | | | | |
| U18F à 11 | | | | | |
| Senior F à 8 | | | | | |
| ALTERNANCE | | INFORMATIONS | | | |
| U11F à 8 | | | | | |
| U11F à 5 | | | | | |
| U13F à 8 | | | | | |
| U13F à 5 | | | | | |
| U15F à 8 | | | | | |
| U15F à 11 | | | | | |
| U18F à 8 | | | | | |
| U18F à 11 | | | | | |
| Cette année, toutes les équipes à 8 d'un même club dans les catégories U11F, U13F et U15F avenir peuvent être engagées en challenge U11F ou festival U13F si elles se sont inscrites avant le 15 octobre 2025. | | | | | |
| Pour la prise en compte de votre engagement, celui-ci doit nous parvenir par votre messagerie officielle au secrétariat du district à l'attention de la commission féminine | | | | | |





COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION SECTION FÉMININE

RÉUNION DU 13 janvier 2026

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les mardis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto-verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

Engagements d'équipe

- U7F et U9F hors période U9F à l'aide du document sur le site du DVOF
- U11F et U13F hors période à l'aide du document sur le site du DVOF

Site du DVOF : DOCUMENTS>>>FORMULAIRES>>>FEMININES

RASSEMBLEMENTS U7F et PLATEAUX U9F et FESTIVAL U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

| | |
|-------------------|---|
| PLATEAU 1 : | 11 octobre 2025 –U9F – GONESSE RC |
| RASSEMBLEMENT 1 : | 08 novembre 2025 – U7F – BEAUMONT-MOURS |
| PLATEAU 2 : | 15 novembre 2025 –U9F – FOSSES FU |
| FESTIVAL U9F : | Futsal le 06 décembre 2025 (sur inscription supplémentaire) |
| RASSEMBLEMENT 2 : | 13 décembre 2025 – U7F-TAVERNY COSMO |
| RASSEMBLEMENT 3 : | 10 janvier 2026 – U7F – fIVE (annulé) |
| PLATEAU 4 : | 17 janvier 2026 – U9F – Ent BEAUMONT-MOURS |
| RASSEMBLEMENT 4 : | 24 janvier 2026 – U7F - Five |
| PLATEAU 5 : | 31 janvier 2026- U9F – FRANCONVILLE FC |
| FESTIVAL U9F : | Five le 07 février 2026 (sur inscription supplémentaire) |



| | |
|-------------------|--|
| RASSEMBLEMENT 5 : | 07 février 2026 – U7F - futsal |
| PLATEAU 3 : | 14 février 2026 – U9F - AJED |
| PLATEAU 6 : | 28 mars 2026- U9F |
| FESTIVAL U9F : | Extérieur le 04 avril 2026 (sur inscription supplémentaire) |
| RASSEMBLEMENT 6 : | 11 avril 2026 – U7F |
| FESTIVAL U9F : | Beach soccer le 23 mai 2026 (sur inscription supplémentaire) |
| RASSEMBLEMENT 7 : | 30 mai 2026 – U7F |

INFORMATIONS

La commission féminine vous souhaite une très bonne année 2026

Suite à la fermeture des terrains par le DVOF le samedi 22 novembre 2025 les rencontres U9F, U11F, U13F et U13 avenir sont reportées :

U9F : Plateau 3 : reporté le samedi 14 février 2026

COURRIERS DES CLUBS

Ent BEAUMONT-MOURS

Critérium U11F et U13F phase 2

Mail du 06/01/2026

Pris note du coup d'envoi à domicile à 11h00.

PERSAN US 03

Critérium/plateau U11F à8/à5 phase 2

Mail du 07/01/2026

Pris note de votre engagement foot à 5

FESTIVAL U9F

RAS

MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX

17/01/26

ST OUEN L'AUMONE AS 1

U13F Avenir phase1

Journée 4, Match 54946068 du 17/01/2025 reçoit CERGY-PONTOISE FC 1

Nouvel horaire : **10h00**

Motif : indication nouvel horaire

Accord des clubs et de la commission

CERGY-PONTOISE FC 2

U13F poule A phase1

Journée 3, Match 54946324 du 17/01/2025 reçoit ERMONT AS 2

Nouvel horaire : **10h00**

Motif : indication nouvel horaire

Accord des clubs et de la commission

RENCONTRES REPORTÉES

17/01/26

**MERY-MERIEL FC 1****U11F poule A**

Journée 1, Match 54946012 du 11/10/2025 reporté le 17/01/26 reçoit HERBLAY ES 1

Motif : nouvel engagement de HERBLAY ES

Commission féminine le 09/12/25

Critériums U13F de la journée 3 sont reportés le 17/01/2026**Poule A :**

SARCELLES AAS 2-Ent ARGENTEUILAISE 1

CEGY-PONTOISE FC 2 – ERMONT AMS 2

FRANCONVILLE FC 1 – ESSG/SOISY 2

Poule B :

JOUY LE MOUTIER FC1- Ent ARGENTEUILAISE 2

ADAMOIS OL 1 – MERY-MERIEL RC 1

PERSAN US 1 – AJED 1

Poule C :

ST PRIX ES 1 – FOSSES UF 1

BEAUMONT-MOURS – VAFF/GROSLAY 1

BOUFFEMONT ACF 1 – ST BRICEFC 1

Poule D :

VIARMES ASNIERES OL – GARGES LES GONESSES FC 1

BELLOY ST MARTIN ASC1 – TAVERNY COSMO 2

U13F avenir de la journée 4 sont reportés le 17/01/2026

HERBLAY ES 1 – ERMONTAMS 1

ST OUEN L'AUMONE AS 1 – CERGY-PONTOISE FC 1

ESSG/SOISY AM 1 – SARCELLES AAS 1

Motif : Annulation de la journée du 22/11/25 par DVOF

Commission féminine le 09/12/25

1^{er} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

RAS

2^{ième} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE**U11F****GONESSE RC 1****U11F poule C**

Journée 4, Match 54946050 du 13/12/2025 contre ST PRIX ES 1

1^{er} appel le 16/12/25 FMI ou feuille de match2^{ième} appel le 13/01/26 feuille de match**APPEL JUSTIFICATIF DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE JOUES AVANT FORFAIT AVISE****SARCELLES AAS 2 / FRANCONVILLE FC 1****U13F poule A**

Journée 4, Match 54946328 du 29/11/2025 SARCELLES AAS 2 contre FRANCONVILLE FC 1

Appel le 13/01/26 du justificatif que la rencontre en objet a bien été jouée

Sans retour de votre part, les deux équipes seront forfaits

RESULTATS FEUILLES DE MATCHS

RAS

FORFAITS AVISES



RAS

FORFAITS

RAS

AMENDES

DEMI-FINALE CHALLENGE U11F

Demi-finale le 21 mars 2026 organisé par le premier club cité de chaque centre

CENTRE 1 :

Stade Gilles Degenève, Av du président Wilson , Beaumont/Oise

- 1) Ent BEAUMONT-MOURS 1 Club recevant
- 2) SARCELLES AAS 1
- 3) ENT SSG-SOISY 1

CENTRE 2 :

Stade des Beauregards, 130 route de Pierrelaye, Herblay

- 1) HERBLAY ES 1 Club recevant
- 2) AJED 1
- 3) CERGY-PONTOISE FC 1

CENTRE 3 :

Stade Jean Brestel, rue Jean Brestel, Méry / Oise

- 1) ENT MERY-MERIEL FC 1 Club recevant
- 2) MONTMORENCY FC 1
- 3) FRANCONVILLE FC 1

CENTRE 4 :

Stade Auguste Renoir, rue du syndicat, Ermont

- 1) ERMONT AMS 1 Club recevant
- 2) ST OUEN L'AUMONE AS 1
- 3) GONESSE RC 1

DEMI-FINALE FESTIVAL U13F

Demi-finale le 14 février 2026 organisé par le premier club cité de chaque centre

CENTRE 1 :

Stade Alain Mimoun, 15 Bd Héloïse, Argenteuil

- 1) Ent ARGENTEUILLAISE 1 Club recevant
- 2) ERMONT AMS 1
- 3) BOUFFEMONT AC 1
- 4) ERMONT AMS 2

CENTRE 2 :

Complexe sportif J-Bouin, 111 rue de Montmorency, Taverny

- 1) TAVERNY COSMO 1 Club recevant
- 2) SARCELLES AAS 1
- 3) SARCELLES AAS 2
- 4) ST BRICE FC 1



CENTRE 3 :

Stade des Maradas, 6 passage du Lycée, Cergy Pontoise

- 1) CERGY-PONTOISE FC 1 Club recevant
- 2) ESSG/SOISY 1
- 3) FRANCONVILLE FC 1
- 4) VAFF-GROSLAY 1

CENTRE 4 :

Complex sportif Christian Dufresne , 27 rue Pasteur et Victor Hugo, St Prix

- 1) ST PRIX ES 1 Club recevant
- 2) GONESSE RC 1
- 3) ENT BEAUMONT-MOURS 1



ENGAGEMENTS CRITERIUMS FEMININS HORS PERIODE

Pour un engagement pris en compte hors période remplir le tableau ci-dessous

Vous pouvez vous engager pour la saison 2025-26 après le 14 septembre 2025 en envoyant un mail du tableau ci-dessous dûment rempli.

La confirmation de votre engagement apparaîtra dans le PV féminin suivant votre demande, si celle-ci nous est parvenue avant le lundi midi.

NOTA : nous pourrons répondre favorablement dans la mesure des places vacantes dans les différentes poules par catégorie.

Dans le cas contraire, l'inscription vaudra pour la phase 2.

Assurez-vous d'un minimum de 8 joueuses de la catégorie pour les critériums à 8 (U11F, U13F, U15F, U18F et senior F) ou 11 joueuses de la catégorie pour les critériums à 11 (U15F et U18F)

Assurez-vous d'un minimum de 5 joueuses de la catégorie pour les plateaux à 5 (U11F, U13F)

U11F ou U13F, Heure du coup d'envoi à domicile de 9h30 à 11h00

U15F ou U18F, Heure du coup d'envoi à domicile de 14h30 à 17h00

Senior F, Heure du coup d'envoi à domicile vendredi 20h30

| CLUB | | | | | |
|--|-----------------|--------------|---------|-------------|-------------------------|
| Stade | | | | | |
| Surface | Pelouse | | | Synthétique | |
| Nom et prénom du Responsable technique ou référent féminin | | | | Téléphone | |
| | Nbr d'équipe(s) | Responsable | Diplôme | Téléphone | coup d'envoi à domicile |
| U11F à 8 | | | | | |
| U11F à 5 | 1 | | | | |
| U13F à 8 | | | | | |
| U13F à 5 | 1 | | | | |
| U15F à 8 | | | | | |
| U15F à 11 | | | | | |
| U18F à 8 | | | | | |
| U18F à 11 | | | | | |
| Senior F à 8 | | | | | |
| ALTERNANCE | | INFORMATIONS | | | |
| U11F à 8 | | | | | |
| U11F à 5 | | | | | |
| U13F à 8 | | | | | |
| U13F à 5 | | | | | |
| U15F à 8 | | | | | |
| U15F à 11 | | | | | |
| U18F à 8 | | | | | |
| U18F à 11 | | | | | |
| Cette année, toutes les équipes à 8 d'un même club dans les catégories U11F, U13F et U15F avenir peuvent être engagées en challenge U11F ou festival U13F si elles se sont inscrites avant le 15 octobre 2025. | | | | | |
| Pour la prise en compte de votre engagement, celui-ci doit nous parvenir par votre messagerie officielle au secrétariat du district à l'attention de la commission féminine | | | | | |



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 12 JANVIER 2026

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Duclos – Crier – Bœuf-Monteiro

Assiste : M Renault (Cda)

Absent : M Konté (Comité).

La commission Futsal souhaite la bienvenue à M Bœuf-Monteiro Nathan nouveau commissaire.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédent la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

**COURRIERS CLUBS****Foot Indoor Loisir : Mail du 06-01-26**

Pris note de l'indisponibilité de votre gymnase le samedi 10-01-26 (attestation mairie jointe).

Proposition de report le 21-02 ou le 21-03

La commission remet la rencontre au samedi 21-03-26.

Garges Djibson Asc : Mail du 06-01-26

Accord pour le report de la rencontre contre Foot Indoor Loisir au 21-03-26.

Avicenne Asc : Mail du 06-01-26

Pris note de l'indisponibilité du gymnase Philippe Hémet le samedi 17-01-26 pour la rencontre CVO contre Combo Futsal (attestation mairie jointe).

Proposition pour avancer la rencontre au vendredi 16-01-26. Accord de la commission.

My Sarcelles Futsal : Mail du 06-01-26

Proposition pour jouer la rencontre contre Cergy-Pontoise Fc le lundi 23-02-26 ou le lundi 09-03-26.

La commission a déjà programmé la rencontre le lundi 09-02-26.

Direction du Dvof : Mail du 07-01-26

Pris note de la décision de la commission CACAC du 06-01-26, ayant décidé de donner la rencontre Senior D1 n° 53534596 Bezons Sc 1 / Combo Futsal 2 à jouer.

La commission remet la rencontre à une date ultérieure.

Bezons Futsal Club : Mail du 07-01-26

Pris note de la mise à disposition d'un gymnase pour la rencontre contre Bezons Sc.

Pris note de l'erreur sur l'horaire des matchs de votre équipe 1. Modification effectuée.

Génération Herblay Fc : Mail du 08-01-26

Pris note de votre demande d'engagement de 2 équipes U8 et 2 équipes U10 sur les plateaux à venir.

Accord de la commission.

Cergy-Pontoise Fc : Mail du 08-01-26

Proposition pour jouer la rencontre contre MFS 2 le lundi 09-03-26.

La commission a déjà programmé la rencontre le lundi 09-02-26.

Paris CDG Futsal : Mail du 09-01-26

Pris note du forfait avisé de votre équipe U10 sur le plateau du 10-01-26 à Attainville.

Sem Nome Fc : Mail du 11-01-26

Pris note de l'absence de l'équipe de Montigny Lvdb 2 pour la rencontre du samedi 10-01-26.

La commission enregistre le forfait de l'équipe de Montigny Lvdb 2.

Combo Futsal : Mail du 12-01-26

Pris note du non déroulement de la rencontre U14 du 14-12 contre Marcouville City CP 22

Combo Futsal : Mail du 12-01-26

Réception de la feuille de match papier du 10-01-26 contre FCVLB (challenge U14).

Avicenne Asc : Mail du 12-01-26

Réception feuille de plateau et de présence de vos équipes du plateau U10 du 07-12-25.

My Sarcelles Futsal : Mail du 12-01-26

Pris note de l'erreur sur l'horaire des matchs de votre équipe 2. Modification effectuée.



Paris Club de Goussainville : Mail du 12-01-26

Pris note de la fermeture du gymnase Bacquet le samedi 10-01-26 (attestation mairie jointe)

La commission décide le report de la rencontre de Challenge U12 contre Marcouville City Cp 22.

MATCHS REMIS

SENIOR D1

Match n° 53534596 : Bezons Sc 1 / Combo Futsal 2 : **le mardi 10-02-26 à 21H00**

SENIOR D2

Match n° 53534864 : Foot Indoor Loisir 1 / Garges Djibson Asc 3 : **le samedi 21-03-26 à 18H20**

COUPE CVO FUTSAL

Match n° 55250155 : Avicenne Asc 1 / Combo Futsal 1 : **le mercredi 16-01-26 à 21H00**

Match n° 55250156 : Sportifs de Garges 1 / Goussainville Fc 1 : **le samedi 14-02-26 à 15H00**

Match n° 55250159 : Garges Djibson Asc 2 / Bezons Fc 1 : **le samedi 14-02-26 à 13H30**

La date limite pour jouer les rencontres est fixée au dimanche 15-02-26

CHALLENGE FUTSAL U12

Match n° 55250200 : Paris CDG 21 / Marcouville City CP 22 : **le samedi 17-01-26 à 16H00**

CRITÉRIUM U14

Match n° 54926405 : Marcouville City CP 22 / Combo Futsal 21 : **le samedi 24-01-26 à 12H00**

NON ENVOI FEUILLE DE MATCH APRÈS 2 RÉCLAMATIONS

SENIOR D2

Match n° 53535103 : Montigny Lvdb 2 / Asf Argenteuil 2 du 13-12-25

Match perdu par pénalité aux 2 équipes

Montigny Lvdb 2 : 0 But 0 Point

Asf Argenteuil 2 : 0 But 0 Point

Montigny Lvdb : Amende 52€



FORFAIT COUPE

CHALLENGE U14

Match n° 55073183 : Sannois Fce 21 / Paris CDG 21 du 11-01-26

Lecture de la feuille de match.

Absence de l'équipe de Paris CDG 21

Sannois Fce 21 qualifiée pour le tour suivant.

Sannois Fce 21 : **5 Buts**

Paris CDG 21 : **0 But**

Paris CDG 21 : **Amende 25€**

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ

SENIOR D2

Match n° 53534867 : Arnouville Usc 1 / Avicenne Asc 2 du 10-01-26

Lecture de la feuille de match.

Absence de l'équipe de Avicenne Asc 2

Arnouville Usc 1 : **5 Buts 3 Points**

Avicenne Asc 2 : **0 But -1 Point**

Avicenne Asc 2 : **Amende 30€**

Match n° 53535109 : Sem Nome Fc 1 / Montigny Lvdb 2 du 10-01-26

Lecture de la feuille de match.

Absence de l'équipe de Montigny Lvdb 2

Sem Nome Fc 1 : **5 Buts 3 Points**

Montigny Lvdb 2 : **0 But -1 Point**

Montigny Lvdb 2 : **Amende 30€**

1^{er}APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT

SENIOR D2

Match n° 53535110 : Osny United 1 / Futsal Club VLB 1 du 10-01-23

2^{ème} APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U14

Match n° 54927781 : Cergy-Pontoise Fc 21 / Sannois Fce 21 du 29-11-25

**CALENDRIER JEUNES PHASE 2 SAISON 2025 / 2026****Janvier 2026**

- Sam 03 et Dim 04 Vacances scolaires
Sam 10 et Dim 11 1/8 Finale Coupes U12 - U14 + Plateau U10
Sam 17 et Dim 18 J9 Ph 1 Crit U16 + Plateau U8
Sam 24 et Dim 25 Matchs remis U12 - U14 et U16 + Plateau U10

Février 2026

- Sam 31 et Dim 01 1/4 Finale Coupes U12 - U14 et U16 + Plateau U8
Sam 07 et Dim 08 J1 Ph 2 - Crit U12 - U14 et U16 + Plateau U10
Sam 14 et Dim 15 J2 Ph 2 - Crit U12 - U14 et U16 + Plateau U8
Sam 21 et Dim 22 Vacances scolaires J3 Ph2 - Crit U16

Mars 2026

- Sam 28 et Dim 01 Vacances scolaires
Sam 07 et Dim 08 Vacances scolaires - MR
Sam 14 et Dim 15 J3 Ph 2 - Crit U12 - U14 et J4 Ph 2 - Crit U16 + Plateau U10
Sam 21 et Dim 22 J4 Ph 2 - Crit U12 - U14 et J5 Ph 2 - Crit U16 + Plateau U8
Sam 28 et Dim 29 J5 Ph 2 - Crit U12 - U14 et J6 Ph 2 - Crit U16 + Plateau U10

Avril 2026

- Sam 04 et Dim 05 1/2 Finale Coupes U12 - U14 et U16
Sam 11 et Dim 12 J6 Ph 2 - Crit U12 - U14 et J7 Ph 2 - Crit U16 + Plateau U8
Sam 18 et Dim 19 Vacances scolaires - MR
Sam 25 et Dim 26 Vacances scolaires

Mai 2026

- Sam 02 et Dim 03 Vacances scolaires - MR
Sam 09 et Dim 10 J7 Ph 2 - Crit U12 - U14 et J8 Ph 2 - Crit U16 + Plateau U10
Jeu 14 **Finales Coupes U12 - U14 et U16**
Sam 16 et Dim 17 **Finales Coupes U12 - U14 et U16**
Sam 23 et Dim 24 J9 Ph 2 Crit U16 + Plateau U8
Sam 30 et Dim 31 **Finales Coupes U12 - U14 et U16**



CHALLENGE FUTSAL U12

TIRAGE 1/4 de FINALE

Les rencontres des 1/4 de Finale auront lieu :

Week-end des **30-01 et 01-02-26**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

| N° | Match N° | CLUB | N° REF | RESULTAT | CLUB | N° REF | DATE |
|----|----------|------------------------|--------|----------|-------------------------|--------|------------------------|
| 1 | | COMBO FUTSAL 21 | 4 | | ATTAINVILLE FUTSAL C 21 | 2 | Samedi 31-01 à 13H30 |
| 2 | | ASF ARGENTEUIL 21 | 1 | | AVICENNE ASC 21 | 3 | Dimanche 01-02 à 14H00 |
| 3 | | MARCOUVILLE CITY CP 21 | 5 | | PARIS CDG FUTSAL 21 | 9 | Dimanche 01-02 à 11H00 |
| | | ou | | | MARCOUVILLE CITY CP 22 | 6 | Dimanche 01-02 à 11H00 |
| 4 | | PERSANAISE CFJ 22 | 8 | | PERSANAISE CFJ 21 | 7 | Dimanche 01-02 à 11H00 |

Arbitrage :

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U14

TIRAGE 1/4 de FINALE

Les rencontres des 1/4 de Finale auront lieu :

Week-end des **30-01 et 01-02-26**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



| N° | Match N° | CLUB | N° REF | CLUB | N° REF | DATE |
|----|----------|------------------------|--------|-------------------------|--------|------------------------|
| 1 | | MARCOUVILLE CITY CP 21 | 5 | COMBO FUTSAL 21 | 4 | Dimanche 01-02 à 11H00 |
| 2 | | SANNOIS FCE 21 | 6 | PARMAIN FUTSAL AS 21 | 7 | Samedi 31-01 à 14H00 |
| 3 | | PERSANAISE CFJ 22 | 8 | ATTAINVILLE FUTSAL C 21 | 2 | Dimanche 01-02 à 11H00 |
| 4 | | AVICENNE ASC 21 | 3 | ASF ARGENTEUIL 21 | 1 | Dimanche 01-02 à 13H30 |

Arbitrage :

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U16

TIRAGE 1/4 de FINALE

Les rencontres des 1/4 de Finale auront lieu :

Week-end des **30-01 et 01-02-26**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

| N° | Match N° | CLUB | N° REF | CLUB | N° REF | DATE |
|----|----------|-----------------------|--------|-------------------------|--------|----------------------|
| 1 | | MONTMORENCY FUTSAL 21 | 7 | COMBO FUTSAL 21 | 3 | Samedi 31-01 à 12H00 |
| 2 | | AFS VAURÉAL 21 | 1 | GARGES DJIBSON ASC 21 | 5 | Samedi 31-01 à 19H00 |
| 3 | | SANNOIS FCE 21 | 8 | MARCOUVILLE CITY CPA 21 | 6 | Samedi 31-01 à 18H30 |
| 4 | | FOOT INDOOR LOISIR 21 | 4 | AVICENNE ASC 21 | 2 | Samedi 31-01 à 12H30 |

Arbitrage :

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.





COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/8 de FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :

Semaine 07 du 09-02 au 15-02-26

La date limite pour jouer les rencontres est fixée au dimanche 15-02-26

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

| N° | Match N° | CLUB | N° REF. | CLUB | N° REF. | DATE |
|----|----------|----------------------|---------|------------------------|---------|------------------------|
| 1 | | EAUBONNE CSM 2 | 7 | ATTAINVILLE FUTSAL C 2 | 3 | Jeudi 12-02 à 21H00 |
| 2 | | AVICENNE ASC 2 | 4 | MY SARCELLES FUTSAL 2 | 15 | Samedi 14-02 à 18H00 |
| 3 | | MONTIGNY LVDB 2 | 13 | MONTMAGNY ASFS 2 | 14 | Samedi 14-02 à 17H15 |
| 4 | | SPORTIFS DE GARGES 2 | 16 | MARCOUVILLE CITY CPA 3 | 12 | Samedi 14-02 à 15H00 |
| 5 | | GARGES DJIBSON ASC 3 | 10 | GOUSSAINVILLE FC 2 | 11 | Dimanche 15-02 à 14H00 |
| 6 | | COMBO FUTSAL 2 | 6 | FUTSAL CLUB VLB 2 | 8 | Samedi 14-02 à 18H00 |
| 7 | | ASF ARGENTEUIL 2 | 2 | SPORTIFS DE GARGES 3 | 9 | Dimanche 15-02 à 18H30 |
| 8 | | BEZONS FUTSAL CLUB 2 | 5 | AFS VAUREAL 2 | 1 | Dimanche 15-02 à 18H20 |

Pour la Coupe Comité Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Arbitrage

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.



COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE 1/8 de FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :

Semaine 03 du **12-01 au 18-01-26** ou semaine 07 du **09-02 au 15-02-26**

La date limite pour jouer les rencontres est fixée au dimanche 15-02-26

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

| N° | Match N° | CLUB | CLUB | DATE |
|----|----------|------------------------|-----------------------|---------------------------|
| 1 | 55250152 | FOOT INDOOR LOISIR 1 | ARNOUVILLE USC 1 | Samedi 17-01-26 à 18H20 |
| 2 | 55250153 | AFS VAUREAL 1 | MONTIGNY LVBD 1 | Vendredi 16-01-26 à 21H30 |
| 3 | 55250154 | SEM NOME FC 1 | MONTMAGNY ASFS 1 | Samedi 17-01-26 à 19H00 |
| 4 | 55250155 | AVICENNE ASC 1 | COMBO FUTSAL 1 | Vendredi 16-01-26 à 21H00 |
| 5 | 55250156 | SPORTIFS DE GARGES 1 | GOUSSAINVILLE FC 1 | Samedi 14-02-26 à 15H00 |
| 6 | 55250157 | ASF ARGENTEUIL 1 | EAUBONNE CSM 1 | Samedi 17-01-26 à 20H45 |
| 7 | 55250158 | ATTAINVILLE FUTSAL C 1 | MARCOUVILLE CITY CP 2 | Samedi 17-01-26 à 20H30 |
| 8 | 55250159 | GARGES DJIBSON ASC 2 | BEZONS FUTSAL CLUB 1 | Samedi 14-02-26 à 13H30 |

Pour la Coupe CVO Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Arbitrage

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.



PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF par l'intermédiaire de l'application FAL.

PLATEAUX FUTSAL U8

| Journée N°5 - Week-end des 17 et 18 Janvier 2026 | | | |
|--|--|------------------|--|
| Club centre | Adresse du Gymnase | Nombre d'équipes | Clubs visiteurs |
| Dimanche 18 Janvier 2026 (coup d'envoi à 09h30) | | | |
| Garges Djibson Asc | Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse | 7 | Garges Djibson Asc 1 Avicenne Asc (1-2) Futsal Club VLB (1-2) Ermont Ams (1-2) |
| Dimanche 18 Janvier 2026 (coup d'envoi à 11h00) | | | |
| Afs Vauréal | Gymnase des Toupets Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal | 9 | Afs Vauréal (1-2) Asf Argenteuil 1 Génération Herblay (1-2) Persanaise Cfj (1-2) Marcouville City Cpa (1-2) |
| Journée N°6 - Week-end des 31-01 et 01 Février 2026 | | | |
| Club centre | Adresse du Gymnase | Nombre d'équipes | Clubs visiteurs |
| Samedi 31 Janvier 2026 (coup d'envoi à 09h30) | | | |
| Ermont Ams | Complexe Sportif Auguste Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont | 8 | Ermont Ams (1-2) Asf Argenteuil 1 Futsal Club VLB (1-2) Garges Djibson Asc 1 Marcouville City Cp (1-2) |
| Dimanche 01 Février 2026 (coup d'envoi à 09h00) | | | |
| Persanaise Cfj | Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan | 8 | Persanaise Cfj (1-2) Afs Vauréal (1-2) Avicenne Asc (1-2) Génération Herblay (1-2) |



PLATEAUX FUTSAL U10

| Plateau N°6 - Week-end des 24 et 25 Janvier 2026 | | | |
|--|--|------------------|--|
| Club centre | Adresse du Gymnase | Nombre d'équipes | Clubs visiteurs |
| Samedi 24 Janvier 2026 (Coup d'envoi à 09h30) | | | |
| Ermont Ams | Complexe Sportif Auguste Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont | 5 | Ermont Ams (1-2) Avicenne Asc (1-2) Garges Djibson Asc 1 |
| Samedi 24 Janvier 2026 (Coup d'envoi à 16h00) | | | |
| Paris CDG | Gymnase Maurice Bacquet 11 Avenue Albert Sarraut 95190 Goussainville | 5 | Paris CDG 1 Attainville Futsal (1-2) Futsal Club VLB (1-2) |
| Dimanche 25 Janvier 2026 (Coup d'envoi à 10h00) | | | |
| Les Sportifs de Garges | Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse | 6 | Les Sportifs de Garges 1 Asf Argenteuil (1-2) Eragny Fc 1 Persanaise Cfj (1-2) |
| Dimanche 25 Janvier 2026 (Coup d'envoi à 12h30) | | | |
| Afs Vauréal | Gymnase des Tourets Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal | 6 | Afs Vauréal (1-2) Génération Herblay (1-2) Marcouville City CP (1-2) |
| Plateau N°7 - Week-end des 07 et 08 Février 2026 | | | |
| | Adresse du Gymnase | Nombre d'équipes | Clubs visiteurs |
| Samedi 07 Février 2026 (Coup d'envoi à 09h30) | | | |
| Attainville Futsal | Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville | 5 | Attainville Futsal (1-2) Ermont Ams (1&2) Les Sportifs de Garges 1 |
| Dimanche 08 Février 2026 (Coup d'envoi à 09h00) | | | |
| Persanaise Cfj | Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan | 5 | Persanaise Cfj (1-2) Marcouville City CP (1-2) Eragny Fc 1 |
| Dimanche 08 Février 2026 (Coup d'envoi à 12h00) | | | |
| AsF Argenteuil | Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil | 6 | AsF Argenteuil (1-2) Génération Herblay (1-2) Garges Djibson Asc 1 Paris CDG 1 |
| Dimanche 08 Février 2026 (Coup d'envoi à 12h30) | | | |
| Afs Vauréal | Gymnase des Tourets Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal | 6 | Afs Vauréal (1-2) Avicenne Asc (1-2) Futsal Club VLB (1&2) |





1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U10 des 10 et 11-01-26

Futsal Club VLB : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 10-01-26
Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 11-01-26

NON TRANSMISSION FEUILLE DE PRÉSENCE DU CLUB APRÈS 2 RELANCES

Asf Argenteuil : **Amende 52€**

Non transmission feuille de présence de votre équipe sur le plateau U8 du 30-11-25 à Persanaise Cfj

Paris CDG Futsal : **Amende 52€**

Non transmission feuille de présence de votre équipe sur le plateau U10 du 07-12-25 à Ermont Ams.

Prochaine réunion : Lundi 26-01-26 à 18H30



COMMISSION DES FINANCES

RÉUNION RESTREINTE DU 13 JANVIER 2026

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

COURRIERS DES CLUBS

- **510506 – GONESSE RC** – Mail du 07/01/2026 – Demande d'échéancier règlement compte club

La commission accepte votre demande à la condition d'effectuer le règlement de votre solde en 3 échéances et avant l'arrêté du second appel à règlement compte club du 31 mars 2026.

Nous vous proposons l'échéancier suivant :

- 30/01/2026 – 853.86€
- 28/02/2026 – 853.86€
- 30/03/2026 – 853.86€

La Commission vous remercie de bien vouloir confirmer la validation de sa proposition, par retour de mail.

Prochaine réunion sur convocation



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 12 JANVIER 2026

Présents : MM. Plassart – Letellier – Lacour.

TRES URGENT

FMI – MODIFICATIONS

Vous devez dès à présent **installer** la version 5.0.12 sur toutes les tablettes.

Vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant

fmi-core.fff.fr

N'utiliser plus la version FMI 3.9.0.0, cette version est dès à présent retirée du système informatique

Pour **préparer toutes vos rencontres**, connectez-vous au site via votre navigateur en tapant :

fmi-core-compo.fff.fr

Bonne saison à vous !

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « *FMI* », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oublier pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.





La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVDF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

| | | | |
|-----------------|-------------------|-------------|---------|
| Date 21/10/2022 | Catégorie SENIORS | Division D2 | Poule A |
|-----------------|-------------------|-------------|---------|

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la Commission FMI.

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

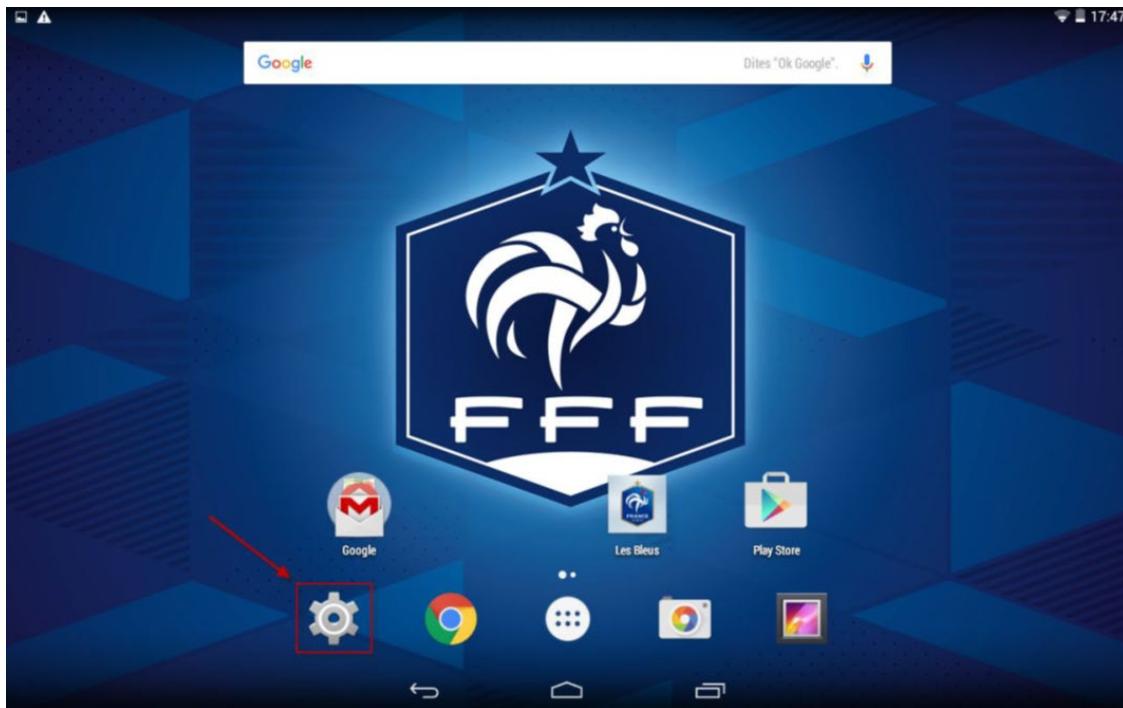
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

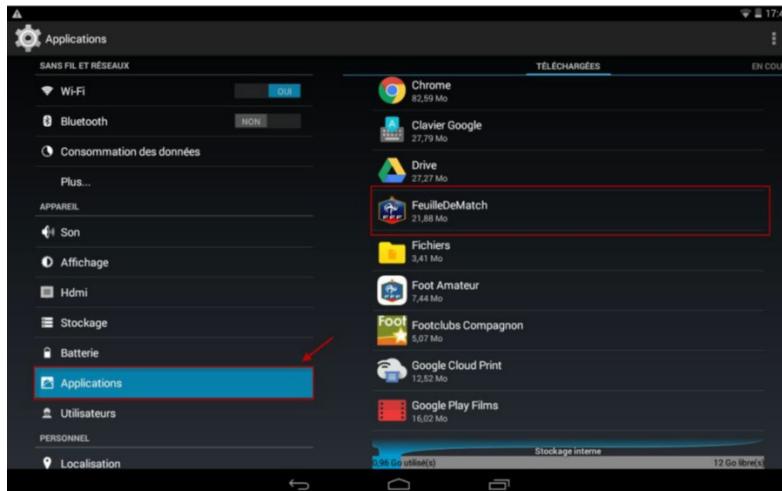




② Allez dans paramètres de la tablette.

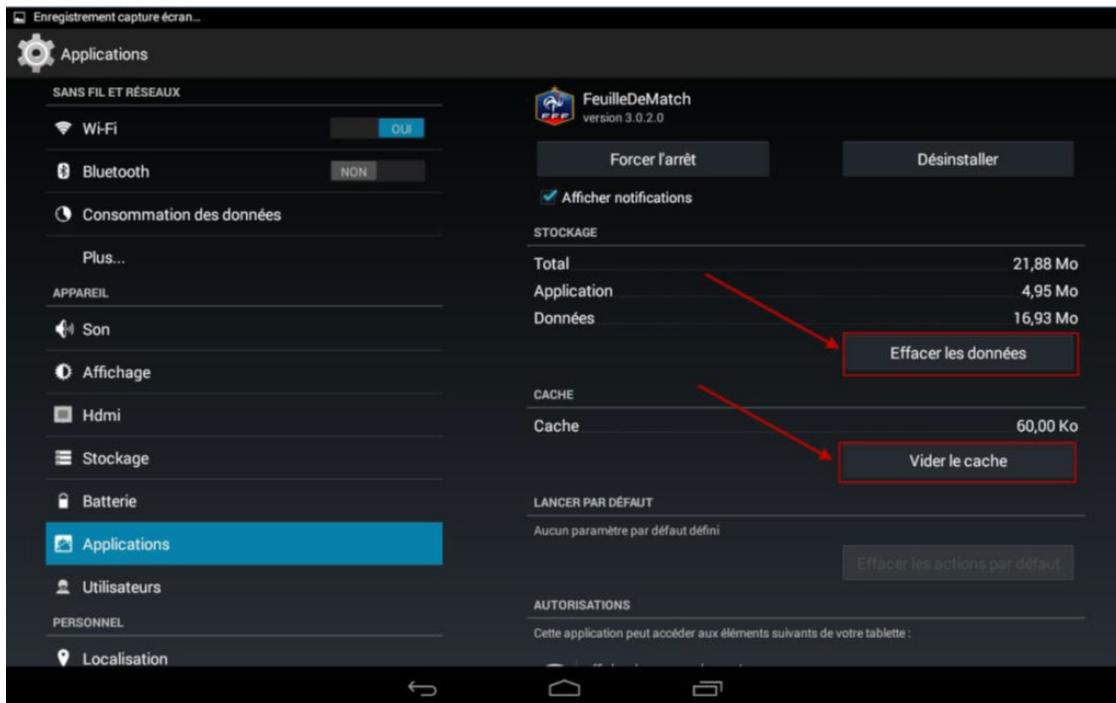


③ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



④ Effacer les données et vider le cache

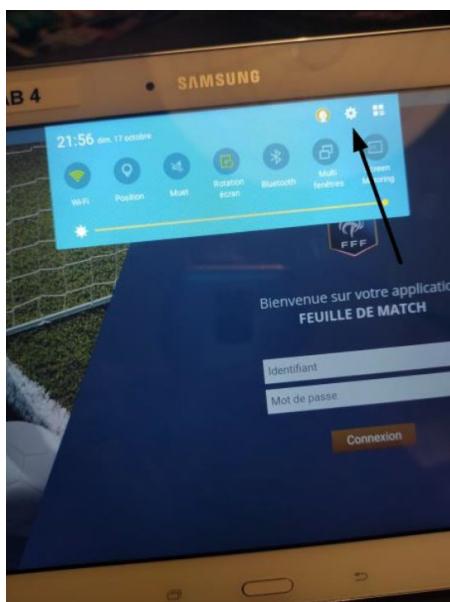




☒ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

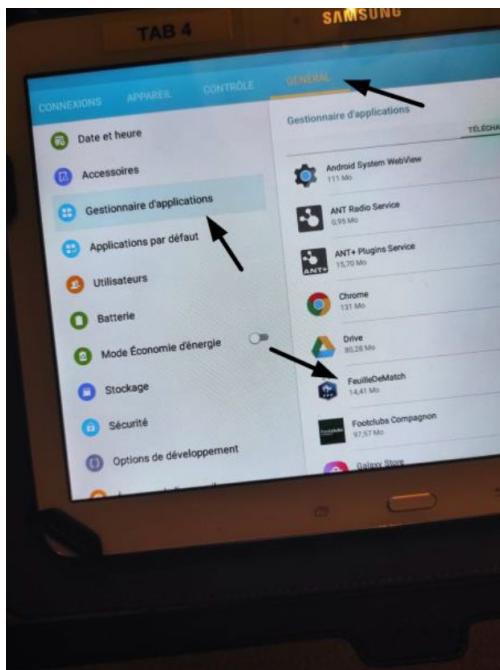
AUTRES TABLETTES

☒ Allez dans paramètres de la tablette.

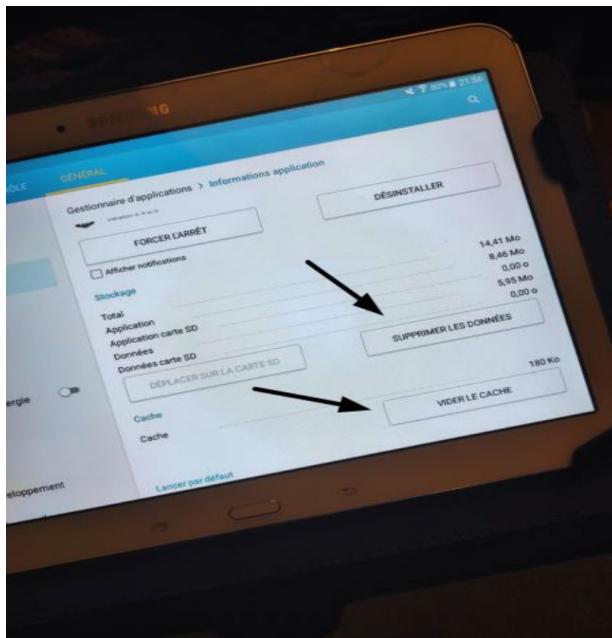


☒ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





☒ Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes.

RÈGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>





COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 12 JANVIER 2026

Présent(e)s : Mme S. Lutz ; Mrs. C. Maillet - JM. Lutz - JF. Budet

Absence excusée : Mme I. Cyprien

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU RS du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.

De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 16 coupes hors Coupes Futsal, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oubliers ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(*Sans Lever de rideau*)

| | |
|-----------------------|-------|
| - 14 ans (U14) | 15H00 |
| - 16 ans (U16) | 13H30 |
| - 18 ans (U18) | 13H30 |
| - Séniors(e)s | 15H00 |
| - CDM | 09H45 |
| - Anciens | 09H30 |
| - Féminines U15F U18F | 15H00 |

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.





COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL - U15

Huitième de finale

31 janvier 2026 à 15h30

| | | |
|---|------------------------|--------------------------|
| 1 | CHAUMONTEL LUZARCHES 1 | EZANVILLE ECOUEN US 1 |
| 2 | PUISEUX LOUVRES FC 1 | ENGHIEN DEUIL JEUNES 1 |
| 3 | ENTENTE SSG 1 | ST OUEN L'AUMONE AS 1 |
| 4 | COSMO TAVERNY 1 | ARGENTEUIL RC 1 |
| 5 | OSNY FC 1 | SARCELLES AAS 1 |
| 6 | VILLIERS LE BEL FC 1 | DEUIL ENGHien FC 1 |
| 7 | ST LEU 95 FC 1 | SOISY ANDILLY MARGENC. 1 |
| 8 | ARGENTEUIL FC 1 | CERGY PONTOISE FC 1 |

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL - U14

Huitième de finale

21 février 2026 à 15h00

| | | |
|---|---------------------------------------|----------------------------------|
| 1 | ST LEU 95 FC 21 | VILLIERS LE BEL FC 21 |
| 2 | MONTMAGNY FC 21 ou MONTMORENCY FC 21 | ERMONT ACL 21 |
| 3 | ECOUEEN FC 21 | VAUREAL FCM 21 |
| 4 | MONTSOULT BAILLET US 21 | ST OUEN L'AUMONE AS 21 |
| 5 | GOUSSAINVILLE FC 21 ou ST BRICE FC 21 | ARGENTEUIL RC 21 ou ERMONT AS 21 |
| 6 | GONESSE RC 21 | ENTENTE SSG 21 ou BEZONS USO 21 |
| 7 | PIERRELAYE FC 21 | ROISSY EN FRANCE US 21 |
| 8 | SARCELLES AAS 21 | CERGY PONTOISE FC 21 |



COUPE DU COMITE - CREDIT MUTUEL - U14

Huitième de finale

31 janvier 2026 à 15h00

| | | |
|---|-----------------|--|
| 1 | ECOUE FC 22 | GARGES LES GONESSE FCM 22 |
| 2 | MONTMAGNY FC 22 | ERMONT AS 22 |
| 3 | ERMONT AS 24 | ST LEU 95 FC 22 |
| 4 | ENTENTE SSG 24 | OSNY FC 23 |
| 5 | MERY MERIEL FC | CERGY PONTOISE FC 22 ou CERGY PONTOISE FC 23 |
| 6 | ST BRICE FC 22 | SARCELLES AAS 24 |

21 février 2026 à 15h00

| | | |
|---|---|--------------------|
| 7 | ERAGNY FC 22 ou BEZONS USO 23 | GONESSE RC 23 |
| 8 | ST OUEN L'AUMONE AS 22 ou BEAUCHAMP AS 22 | DEUIL ENGHEN FC 22 |

DEMANDE DE CANDIDATURE POUR L'ORGANISATION
DES FINALES DES COUPES DU VAL-D'OISE

Nous remercions le club de **GONESSE RC** pour s'être porté candidats l'organisation des finales **des Coupes du Comité** le **31 mai prochain**.

L'étude des dossiers sera faite par les membres de la Commission des Coupes. La décision quant à l'attribution des lieux où se dérouleront les finales des Coupes Départementales revient au Comité Directeur, qui fera connaître ultérieurement ses choix.



Secrétaire de séance : JF. Budet

Prochaine commission : 20/01/2026.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU LUNDI 12 JANVIER 2026

Présents : MM. Plassart – Febvay – Gomes—Lacour – Letellier.

ATTENTION

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.

**Ville de PONTOISE : NNI 955000201**

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a contacté la municipalité pour assurer la sécurité du passage du terrain aux vestiaires lors des matches (Terrain LOUSTAUD, rue LAVOISIER). Un arrêté municipal a été édité le 12 septembre 2025 et devra être appliqué par les clubs recevants.

Ville de SAINT BRICE SOUS FORÊT : NNI 955390101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le jeudi 15 Janvier 2026 à 18h30, au Stade Léon GRAFFIN 1, route de la Forêt, pour classement de l'éclairage.

La commission accuse lecture du PV. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.